

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 32 (1941)
Heft: 26

Rubrik: Communications ASE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lierorganen. In unserem Beispiel ist eine Elektrodenregulierung angenommen. Das Regulierorgan besteht in diesem Fall aus einem Motorantrieb (3), welcher die Elektroden des Kessels (4) mechanisch betätigt.

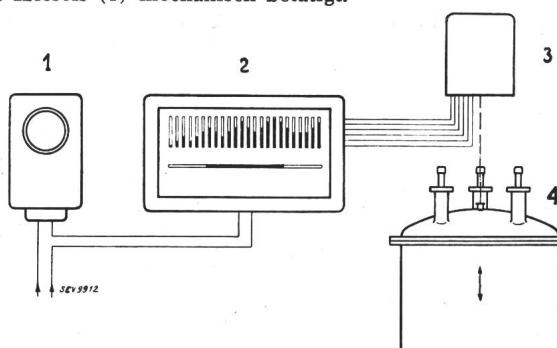


Fig. 1.

Prinzip der Programmschaltung; Beispiel: Elektrodenregelung.
1 Schaltuhr, 2 Programmregler, 3 Motorantrieb, 4 Elektrodenkessel.

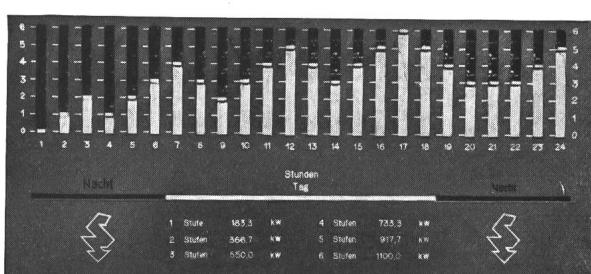


Fig. 2.

Frontplatte des Programmreglers.

Die Schaltuhr gibt beispielsweise stündliche Impulse auf das Steuerrelais des Programmschalters. Dieses Relais schaltet den Stufenschalter ein, der dem zugeordneten Zeitelement entspricht. Der Programmschalter weist eine vollstän-

dig neue Form auf. Er erlaubt, die Leistungskurve in Abhängigkeit der Zeit in einem rechtwinkligen Koordinatensystem beliebig einzustellen. Das gewählte Programm ist auf der Frontplatte jederzeit ersichtlich (Fig. 2). Die Ordinaten entsprechen der Leistung, die Abszissen der Zeit. Den einzelnen Zeitelementen sind Stufenkontakte zugeordnet. Jeder auf der Frontplatte verschiebbare Kontakt ist mit einer Markierfahne versehen, die im Bilde weiss erscheint. Die zum Vorschein kommende Länge dieser Fahne ist der Leistung proportional. Die Frontplatte des Programmreglers zeigt deshalb die eingestellte Leistungskurve über eine bestimmte Zeit.

Je nach Wahl der Intervalle in der Schaltuhr und der Stufenzahl im Programmschalter kann jede beliebige Feinheit der Regulierung erzielt werden. Die Wirkung erfolgt in der dargestellten Form stufenweise. Durch besondere Mittel kann sie auch kontinuierlich gestaltet werden.

Die Apparatur kann in prinzipiell gleicher Form auch verwendet werden zur Regulierung nach einem Temperatur-Zeitprogramm oder für ein Druck-Zeitprogramm.

Der Vorsitzende, Präsident Dr. Schiesser:

Meine Herren, damit sind wir am Schluss angelangt. Ich danke allen Referenten herzlichst für die grosse Mühe, der sie sich unterzogen haben, um die Diskussionstagung vorzubereiten und fruchtbar zu gestalten. Es war eine gewaltige Arbeit, die die Referenten da zusammen ausgeführt haben. Wir haben einen wunderbaren Ueberblick über das ganze Gebiet bekommen. Auch heute wieder hat sich gezeigt, dass solche Vorträge reichen Gewinn bringen. Ich möchte wiederum betonen, wie interessant und wichtig es ist, viele Meinungen zu hören, um einen guten Querschnitt durch das zu behandelnde Gebiet zu bekommen.

Danken möchte ich ferner allen denen, die sich an der Aussprache beteiligten und die Tagung durch ihre Beiträge bereichert.

Ich bin mir durchaus bewusst, welche Zumutung wir an die Teilnehmer mit dem langen Programm gestellt haben. Mit einem nochmaligen, herzlichen Dank an Sie alle möchte ich diese Diskussionsversammlung schliessen, die uns so viel gegeben hat.

Communications des organes des Associations.

Les articles paraissant sous cette rubrique sont, sauf indication contraire, des communiqués officiels du Secrétariat général de l'ASE et de l'UCS.

Le vote par correspondance au sujet des nouveaux statuts.

Les nouveaux statuts ont été adoptés valablement par le vote par correspondance du 8 décembre 1941, conformément aux articles 21 et 10 des anciens statuts. Ils entrent ainsi en vigueur au 1^{er} janvier 1942, en même temps que la convention et les règlements d'organisation, approuvés par l'Assemblée générale de Berthoud.

Messieurs Kunz et Jahn, chargés par le Comité de vérifier le résultat de ce vote, ont établi le *rapport relatif au vote par correspondance* que voici:

A la demande du Comité de l'ASE, les soussignés ont vérifié le résultat du vote par correspondance du 8 décembre 1941. Ils constatent que les délais statutaires ont été observés. Les cartes de vote des membres collectifs ont été comparées avec les nombres de voix statutaires; elles sont toutes correctes.

Nous avons vérifié les résultats, qui sont les suivants:

Nombre de voix valables des membres individuels 504
Nombre de voix valables des membres collectifs 973
Total 1477¹⁾

¹⁾ 58 autres voix parvenues après le délai statutaire du 8 décembre 1941 ont été déclarées nulles. Elles indiquaient toutes: oui.

Ont voté

a) oui, pour la question préliminaire	1468
non	9
b) oui, pour la question principale	1467
non	10

Pour que le vote par correspondance soit valable, conformément aux statuts, le tiers des voix des membres, soit 1225 voix, doit être exprimé. Le chiffre obtenu étant de 1477, dont 1467 oui, la modification des statuts a donc été approuvée.

Zurich, le 17 décembre 1941.

(sig.) V. Kunz.
K. Jahn.

Nouvelle organisation des offices de l'ASE et de l'UCS.

Nous attirons à nouveau l'attention des membres de l'ASE et de l'UCS sur l'introduction de la nouvelle organisation, en date du 1^{er} janvier 1942, et de la suppression du Secrétariat général, qui sera désormais remplacé par l'*Administration commune* pour les affaires qui intéressent en commun nos deux Associations.

Nous prions donc nos membres et nos correspondants de s'adresser dorénavant:

au Secrétariat de l'Association Suisse des Electriciens pour tout ce qui concerne directement l'ASE,
au Secrétariat de l'Union des Centrales Suisses d'électricité pour tout ce qui concerne directement l'UCS,

à la *Station d'essai des matériaux*, à la *Station d'étalonnage* ou à l'*Inspectorat des installations à courant fort* pour tout ce qui concerne ces Institutions de Contrôle, à l'*Administration commune de l'ASE et de l'UCS* pour les affaires qui concernent les deux Associations ou plusieurs des offices ci-dessus, de même que dans les cas où le correspondant ignore à quel office particulier il doit s'adresser.

Le siège commercial reste comme auparavant à l'immeuble de l'ASE, Seefeldstrasse 301, Zurich 8.

Comité de l'ASE.

A sa séance du 16 décembre 1941, le Comité de l'ASE a pris connaissance du résultat du vote par correspondance au sujet des nouveaux statuts. Il nomma président de la commission de la Fondation Denzler le nouveau président de l'ASE, M. le professeur *P. Joye*, Fribourg, en remplacement de M. Schiesser, Baden, et, à la place de M. le professeur *W. Wyssling*, M. *A. Kleiner*, délégué de la Commission d'administration de l'ASE et de l'UCS, Zollikon. En remplacement de M. *A. Filliol*, Genève, décédé, il déléguera au sein du Comité Suisse de l'Eclairage M. *M. Roesgen*, sous-directeur du Service de l'Electricité de la Ville de Genève, et, au sein de la commission de corrosion, M. *J. Pronier*, directeur du service de l'Electricité de la Ville de Genève. En vertu de l'article 15 des nouveaux statuts, le Comité nomma M. *W. Bänninger*, ingénieur, Zollikon, en qualité de secrétaire de l'ASE. Pour remplacer M. *E. Engler*, Baden, au sein du Comité de direction, il a nommé M. le professeur *E. Dünnner*, Zollikon. Une discussion a eu lieu au sujet des recommandations concernant l'aménagement du Bulletin et les assemblées de discussion. Les mutations, qui affectent 67 entrées et 25 sorties, ont été approuvées. Le Comité a également approuvé et mis en vigueur au 16 décembre 1941 les «Recommandations pour le dégel électrique des conduites d'eau dans les bâtiments et les précautions à prendre pour éviter des dégâts», publiées dans le Bulletin ASE 1941, No. 25, page 739, par l'Inspectorat des installations à courant fort avec la collaboration de spécialistes de quelques centrales d'électricité.

Comité de l'UCS.

A sa séance du 16 décembre 1941, le Comité de l'UCS a élu membre du Comité de direction de l'ASE et de l'UCS M. *H. Frymann*, directeur du Service de l'Electricité de la Ville de Lucerne, en remplacement de M. *E. Stiefel*, Bâle, qui se retire. Le Comité prit ensuite connaissance de la démission de M. *E. Graner*, St-Imier, en sa qualité de président de la délégation de l'UCS pour les pourparlers avec l'USIE; M. *Graner* reste cependant membre de cette délégation. M. *A. Vitzoz*, ingénieur de la Cie Vaudoise des Forces Motrices des Lacs de Joux et de l'Orbe, Lausanne, remplacera dans cette même délégation M. *A. Abrezol*, Lausanne, qui se retire. Le Comité s'occupa ensuite de la suggestion émise lors de l'assemblée générale de Berthoud par l'Union des chefs d'exploitation de Suisse orientale, qui proposait de tenir compte dans une plus large mesure des petites entreprises au sein du Comité et des commissions; le Comité chargea le secrétariat de mettre au point des propositions concrètes. Il a pris note des pourparlers de la délégation de l'UCS auprès de la Section de l'Electricité et de ceux du secrétariat avec les différentes sections de l'OGIT. Il liquida également les affaires administratives.

Commission d'administration de l'ASE et de l'UCS.

A la séance de la Commission d'administration du 7 décembre 1941, M. le président Schiesser, Dr h. c., salua les nouveaux membres de cette commission, MM. *H. Keller*, délégué des autorités fédérales, *Th. Boveri* et *P. Meystre*, membres du Comité de l'ASE, *J. Brugger* et *F. Kähr*, membres

du Comité de l'UCS. La Commission d'administration nomma M. *R. A. Schmidt* en qualité de président pour 1942. M. *A. Kleiner*, secrétaire général de l'ASE et de l'UCS fut nommé délégué de la Commission d'administration. Les jetons de présence des membres de la Commission d'administration et des commissions communes, ainsi que les indemnités annuelles des membres du Comité de direction furent fixés pour 1942 aux mêmes montants qu'en 1941. La Commission d'administration décida d'accorder au personnel du SG et des IC les indemnités de vie chère proposées par le Comité de direction. Les documents relatifs au nouveau règlement de l'assurance-accidents du personnel ci-dessus a été remis pour étude au Comité de direction, après une longue discussion. Pour terminer, M. Schiesser remercia vivement les membres qui quittent la Commission d'administration à la fin de l'année et rappela leurs mérites. Ces remerciements s'adressaient à MM. *G. Sulzberger*, ancien ingénieur de contrôle, qui fut pendant de longues années délégué de la Confédération, *A. Zaruski*, *E. Stiefel* et *J. Elser*. Au nom de la Commission d'administration, M. Schmidt remercia à son tour le président sortant, M. *M. Schiesser*, Dr h. c., pour sa remarquable direction de la Commission et pour le grand travail qu'il a fourni pendant de nombreuses années au sein de la Commission et lors des travaux en commun de l'ASE et de l'UCS.

Sous-commission pour les prescriptions de guerre de la Commission des normes.

Cette sous-commission a tenu sa 5^e séance le 5 décembre 1941. Après avoir pris note des modifications motivées par la guerre qui ont été publiées depuis la 4^e séance, à la suite de décisions prises voie de circulaires, la sous-commission s'est occupée de l'utilisation du zinc et des alliages de zinc pour les conducteurs, les bornes et les connexions aux appareils. Elle estime que le zinc devra être utilisé tôt ou tard comme matériau de remplacement pour les conducteurs, mais que son emploi pour les bornes et les connexions aux appareils n'est pas recommandable. La sous-commission envisagea ensuite la possibilité d'une fabrication du matériel en céramique par des maisons suisses et l'emploi de matières isolantes moulées pour les socles de coupe-circuit. Elle discuta également de l'emploi de fils de terre isolés au papier dans le même tube que les conducteurs GS, ainsi que des conducteurs de raccordement en tresses d'aluminium pour appareils de radio et des dérogations à apporter aux §§ 148, 166 et 167 des prescriptions sur les installations intérieures.

Approbation et mise en vigueur du complément aux normes pour coupe-circuit, concernant les dispositions pour fusibles à retardement.

La commission d'administration de l'ASE et de l'UCS a, sur la proposition de la commission des normes, approuvé en date du 20 octobre 1941 le complément aux normes pour coupe-circuit concernant les dispositions pour fusibles à retardement publiées dans le bulletin ASE 1941, No. 18, et décidé leur mise en vigueur au 15 octobre 1941, avec effet rétroactif et délai d'introduction d'une année.

Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie.

Nos membres peuvent prendre connaissance des publications suivantes du Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie:

Echanges commerciaux et règlement des paiements avec la Slovaquie.
France et colonies françaises. Contingentement de l'exportation.
Finlande. Liste de marchandises pour l'année 1942.

Jahresversammlungen des SEV und VSE in Burgdorf am 25. Oktober 1941.

Zwei wichtige Dinge gaben den Jahresversammlungen 1941 ihre besondere Bedeutung: Die weitgehenden personellen Aenderungen in der Vereinsleitung und die Neuorganisation des Verhältnisses zwischen SEV und VSE und der Geschäftsstellen.

Das erste: Herr Präsident Dr. h. c. M. Schiesser präsidierte zum letztenmal eine Generalversammlung des SEV, es war seine achte. Wenn man weiss, wie gross die Gefahr einer rein routinemässigen, langweiligen Behandlung der Vereinsgeschäfte ist, weil ja alles von Vorständen und Verwaltungskommission des langen und breiten vorberaten ist und sich scheinbar alles jedes Jahr in gleicher Reihenfolge wiederholt, schätzt man dankbar stets aufs neue die lebendige Art, in der der abtretende Präsident die Generalversammlungen leitete. Er nahm sich aber auch jedesmal Zeit und Mühe, jedes, auch das kleinste Detail selbst durchzuarbeiten und jedem Ding auf den Grund zu gehen und sich darüber selbst eine Meinung zu bilden. So ergab sich, dass der Präsident den Verein auch *wirklich* leitete und, da er kraft seiner beruflichen Stellung über eine alles umfassende Erfahrung und volle Kenntnis der Notwendigkeiten und Verhältnisse verfügt, entstand aus der Vereinstätigkeit für die Elektrotechnik unseres Landes der grösstmögliche Nutzen. Die verflossenen acht Jahre Vereinsgeschichte tragen denn auch den Stempel seiner initiativen Persönlichkeit, und sie werden stets als solche hervorragen.

Das zweite: Das ehrwürdige Generalsekretariat des SEV und VSE verschwindet. Die beiden Verbände haben ihre gegenseitigen Beziehungen neu geordnet und einen neuen *Vertrag* zur Zusammenarbeit abgeschlossen. Dieser wird sich nun zu bewähren haben. Jedenfalls birgt das neue Vertragswerk die Möglichkeit in sich, dass SEV und VSE und ihre Institutionen *das* zum Wohle unserer Elektrotechnik und Elektrizitätswirtschaft leisten werden, was man von ihnen erwartet, wenn die mit der Ausführung betrauten Persönlichkeiten gut arbeiten, initiativ sind und nur dem Gedeihen der beiden Verbände leben, sich gegenseitig unterstützen und einander in die Hände arbeiten. Der neue Vertrag ist in erster Linie ein Appell an alle Organe und Mitglieder der Verbände zu restlosem Einsatz für die Sache, zu verstärkter Zusammenarbeit und zum Zurückdrängen von Sonderinteressen.

Und nun zum Verlauf der Tagung:

Burgdorf ist dem Elektriker ein vertrauter Name. Es ist die Stadt, in der so viele unserer Mitglieder ihre erste elektrotechnische Weisheit geschöpft haben, es ist die Stadt Dr. Blattners, der hunderte, wenn nicht tausende unserer Elektrotechniker ausgebildet und die Elektrotechnikerschule des Technikums Burgdorf berühmt gemacht hat. Wir freuten uns alle, Herrn Dr. Blattner, unser Ehrenmitglied, an seiner langjährigen Wirkungsstätte besuchen zu können. Burgdorf hat uns denn auch höchst liebenswürdig empfangen, seinen für solche Zwecke sehr geeigneten, schlichten Gemeindesaal mit Blumen geschmückt und uns zur Verfügung gestellt. Herr Betriebsleiter Aeschlimann hatte alles aufs trefflichste vorbereitet, und die Organisation klappte einwandfrei.

Am Vormittag fand die

56. Generalversammlung des SEV

statt. Herr Präsident Dr. M. Schiesser eröffnete sie mit einem kurzen Rückblick auf die wichtigsten Vereinsarbeiten des vergangenen Geschäftsjahrs. Dann wickelte er die gründlich vorbereiteten normalen Geschäfte ab, wobei er die beiden wichtigsten, die Neubestellung der Vereinsleitung und die Neuorganisation, überzeugend begründete. Das folgende Protokoll gibt über die Verhandlungen eingehend Auskunft. Hier sei nur folgendes erwähnt: Der Präsident, Herr Dr. h. c. M. Schiesser, dessen achtjähriges Wirken wir bereits kurz würdigten, trat zum Bedauern aller als Vorstandsmitglied und Präsident zurück. Auch Herr a. Direktor A. Zaruski, Ehrenmitglied, der dem Vorstand während 27 Jahren angehörte und dem Verein während dieser langen Zeit in den verschiedensten Ämtern grösste Dienste geleistet hat, nahm seinen Rücktritt. Er war eine der unwandelbaren, starken

Säulen, auf denen die Vereinstradition ruhte. Er war der treue Mentor durch viele schwierige Situationen. Er war einer von denen, auf die man zählen konnte, wenn es nötig war. Durch seine Treue und Güte hat er versöhnt und vermittelt. Der dritte Zurücktretende war Herr Direktor J. Pronier, wie Herr Zaruski, Delegierter der Verwaltungskommission für die Technischen Prüfanstalten. Auch Herr Pronier, der dem Vorstand seit 1933 angehörte, hat durch seine stets klare und feste Einstellung mit grossem Erfolg gewirkt und sich um den SEV und die Technischen Prüfanstalten sehr verdient gemacht. Die drei Herren wurden ersetzt durch die Herren Professor Dr. P. Joye, Direktor der Freiburgischen Elektrizitätswerke, Th. Boveri, Direktor der A.-G. Brown Boveri & Cie., und P. Meystre, Chef des Elektrizitätswerkes Lausanne. Ferner wurde Herr V. Kunz, Verwaltungsrat der Appareillage Gardy, als Vorstandsmitglied für eine weitere Amts dauer bestätigt. Zum neuen *Präsidenten* wurde mit Akklamation Herr Professor Dr. P. Joye gewählt, der als Wissenschaftler und Direktor eines grossen Elektrizitätswerkes der Westschweiz, aber auch als Initiant neuer Industrien eine weit bekannte Persönlichkeit ist. Zum Vizepräsidenten wurde Herr Professor E. Dünner gewählt, der im Vorstand des SEV seit einer Reihe von Jahren die Eidg. Techn. Hochschule vertritt; der neue Vizepräsident ist auch Vizepräsident des CES, Präsident des Fachkollegiums 2 des CES und Initiant der Arbeitsbeschaffungsaktion des SEV und VSE.

Es folgte die Beschlussfassung über das bereits erwähnte neue Vertragswerk, das das Verhältnis zwischen SEV und VSE neu regelt. Das ganze Vertragswerk wurde einstimmig angenommen, aber es zeigte sich, dass zu wenig Stimmen vertreten waren, um die neuen Statuten rechtsgültig annehmen zu können, da der entsprechende Artikel der alten Statuten auf viel kleinere Mitgliederzahlen zugeschnitten war. Die neuen Statuten wurden nachträglich durch Urabstimmung rechtsgültig angenommen.

Schliesslich kam der feierliche Akt der Verleihung der

Ehrenmitgliedschaft an Herrn Dr. M. Schiesser,

den abtretenden Präsidenten, der sich diese hohe Ehrung wie selten einer verdient hat, nicht nur durch sein Wirken für den SEV, sondern auch durch seine führende berufliche Tätigkeit in der Industrie.

Weiter wurde die

Ehrenmitgliedschaft Herrn a. Oberingenieur J. Kübler

verliehen, in Anerkennung seiner hervorragenden Leistungen als Pionier des Transformatorenbauens, aus Anlass des 50jährigen Jubiläums der A.-G. Brown, Boveri & Cie.

Der eigentlichen Generalversammlung folgte der

Vortrag von Herrn Prof. Dr. P. Joye,

des neuen Präsidenten des SEV und Präsidenten der Arbeitsbeschaffungskommission des SEV und VSE, über das allgemeine Arbeitsbeschaffungsprogramm auf dem Gebiete der Elektrizität, das die genannte Kommission aufgestellt hat¹⁾. Der mit grossem Interesse aufgenommene, fein und prägnant formulierte Vortrag wurde bereits veröffentlicht²⁾.

Das

Mittagessen im Hotel Guggisberg

versammelte Mitglieder und Gäste bei einer stilreinen Bernerplatte zu angeregter Unterhaltung. Trotz der guten Stimmung mahnten Mahlzeitencoupons und manch ernstes Gespräch über Kupfer und dräuende Einschränkung der Energieabgabe an den bitteren Ernst der Zeit.

Herr Präsident Dr. Schiesser hielt bei dieser Gelegenheit folgende Abschiedsansprache:

«Meine Damen und Herren!

Ich entbiete Ihnen allen, wie heute morgen, nochmals den herzlichsten Gruss und Willkomm zu unseren Generalversammlungen.

¹⁾ Bulletin SEV 1941, Nr. 16, S. 369.

²⁾ Bulletin SEV 1941, Nr. 23, S. 609.

Wenn ich jetzt das Wort ergreife, so ist es, um von Ihnen als Präsident des SEV Abschied zu nehmen. Meine Funktionen als solcher endigen zwar erst auf Ende dieses Jahres. Aber es war heute morgen, nach achtjähriger Amts-dauer als Präsident des SEV, die letzte Generalversammlung, die zu präsidierten ich die Ehre hatte. An einem solchen Punkt macht man noch gerne einen kurzen Rückblick und Ausblick. Ich möchte dies so kurz und so aufbauend wie möglich tun, jedenfalls bitte ich Sie, dies so aufzufassen.

Was einem im Leben fast immer am meisten fehlt, ist ein guter Freund, der einem zur richtigen Zeit zuruft: «Aufpassen, du bist auf dem Holzweg!» Aber unangenehme Sachen schneidet keiner gerne an. Und so entstehen oft Missverständnisse und Unzufriedenheiten, die wesentliche Gefahren in sich schliessen können. Nehmen Sie daher meine wenigen folgenden Aeusserungen als Rufe aus der Wüste im Kleinstformat an.

Meine Damen und Herren!

In der Generalversammlung des SEV wurde heute morgen das neue Vertragswerk zwischen dem SEV und dem VSE angenommen. Ich zweifle nicht daran, dass die Annahme heute nachmittag auch in der Generalversammlung des VSE ausgesprochen werden wird. Als Freund möchte ich Ihnen zufußen: «Setzen Sie von Zeit zu Zeit auf die Traktandenlisten: „Ist die Zusammenarbeit der beiden Verbände in Ordnung?“» Wenn Sie schwache Stellen finden, klären Sie sie sofort ab. Verhindern Sie in Zukunft jede Akkumulierung von Unzufriedenheiten. Unsere Verhältnisse sind heute so, dass wir die vollkommenste Zusammenarbeit auf der ganzen Linie brauchen. Der SEV und der VSE sind ja keine Konkurrenzunternehmungen. Sie ergänzen sich im Gegenteil gegenseitig in direkt notwendiger Weise. Die klare Trennung der Arbeitsgebiete zeigt dies deutlich. Auf der einen Seite Wissenschaft, Technik, Vorschriften und zugehörige Rechtsfragen. Auf der andern Seite Wirtschaft, Betriebsfragen, soziale Fragen und die dazu gehörigen Rechtsfragen. Beide Gebiete sind weit und gross. Mit der geplanten Selbständigkeit ist jede Entwicklung ermöglicht, und mit gegenseitiger Unterstützung werden beide Verbände jederzeit wertvolle Arbeit für ihre eigenen Interessen und die Interessen des Landes leisten können.

Dem SEV möchte ich zufußen: Kümmern Sie sich in Zukunft noch mehr um Wissenschaft und Technik! Kümmern Sie sich noch mehr um solche Fragen, die noch der Zukunft angehören! Das grösste Aktivum des SEV ist, durch Wort und Schrift Anregung zu geben und die Phantasie zu wecken zu schöpferischer Arbeit. Wir haben in der Schweiz genügend Mitarbeiter, um fast restlos die schwierigsten Probleme zu meistern.

Den verantwortlichen und führenden Stellen bei den verschiedensten Institutionen des SEV und VSE möchte ich noch zufußen, dass immer nur der *persönliche Einsatz* und der *vollkommenste Wille zur harmonischen Zusammenarbeit* Erfolg verspricht. Die Organisation kann alles nur erleichtern, aber diese ist *nie*, wie ich dies schon heute morgen an- deutete, von entscheidender Bedeutung.

Ich möchte den verantwortlichen Herren im Vereinsgebäude weiter noch zufußen: *Unterdrücken* Sie so viel wie möglich den *formalistischen* Geist, der dort noch zu oft spürbar wird, und wecken Sie dafür den Geist der *Personlichkeit* so viel Sie nur können! Sie werden erstaunt sein, wie viel Initiative und ideenreiche Kräfte dadurch frei werden. Behalten Sie die ganze grosse Linie im Auge. Die Initiative zum Erfolg liegt ganz bei Ihnen. Die Details werden Ihre Herren schon erledigen.

Fassen Sie meine Worte nicht als Moralpredigt auf. Von mir aus sollten es Freundesworte sein. Sie kommen aus tiefster Ueberzeugung und aus kostspieliger Erfahrung!

Damit komme ich zum Schluss. Ich möchte wünschen, dass der SEV, mit dem ich immer verbunden bleiben werde, so viel Erfolg hat, dass seine Arbeiten nicht nur für uns, sondern auch ausserhalb unseres Landes beachtet werden und wegen ihrer Güte auch beachtet werden müssen.

Dem VSE entbiete ich, verbunden mit meinem Dank für seine immer so wertvolle Unterstützung, meine Wünsche zur Verwirklichung seiner schweren und grossen Programme.

Schlussendlich wäre es nicht mein letzter Wunsch, wenn das neue Vertragswerk die Verbundenheit des SEV und VSE bis zur *Unzertrennlichkeit* stärken würde.

Mit der Zuversicht, dass sich diese Wünsche erfüllen werden, bitte ich Sie, anzustossen auf das Wohl der beiden Verbände.

Langanhaltender Beifall dankte dem scheidenden Präsidenten für seine Abschiedsrede aufs beste.

Herr Dr. Aebi, Ingenieur, Gemeinderat von Burgdorf, begrüsste uns Gäste folgendermassen:

«Sehr geehrte Herren!

Ich heisse Sie hier in Burgdorf zu Ihrer Tagung aufs beste willkommen und entbiete Ihnen den herzlichen Gruss der Behörden und der Bevölkerung von Burgdorf. Es ist für uns eine Ehre, dass zwei Verbände von der Bedeutung des SEV und des VSE ihre Generalversammlungen in den Mauern unseres Städtchens abhalten.

Man hat mich darauf aufmerksam gemacht, dass eine grössere Anzahl der Anwesenden welscher Zunge seien, denen ich noch einen speziellen Gruss in ihrer Sprache überbringe.

Messieurs, en vous souhaitant ici à Berthoud le plus cordial bienvenu, je me fais un plaisir de vous transmettre le salut des autorités et de toute la population de notre ville. C'est un honneur pour nous que deux associations importantes comme l'ASE et l'UCS aient bien voulu choisir notre ville pour tenir leurs assemblées. Malheureusement le mauvais temps ne me permet pas de vous présenter notre ville et ses environs par une belle journée d'automne, car vous vous auriez rendu compte que cette contrée vaut la peine d'être vue.

Und jetzt möchte ich noch einige Worte in Bärntütsch³⁾ sagen (Beifall). Wir in Burgdorf hätten eigentlich auch Veranlassung gehabt, wie andere grössere Städte der Schweiz, ein Jubiläumsfest zu feiern, denn wir sind noch älter als Bern. (Heiterkeit.) Bern ist vom Herzog von Zähringen gegründet worden, und zwar von Burgdorf aus. Wenn man von Burgdorf spricht, dann spricht man von Leinen und dem Emmentaler Käse und von etwas, das im besondern Ihren Kreis interessiert, dem Kantonalen Technikum mit seiner sehr gut ausgebauten elektrotechnischen Abteilung. Dann haben wir in Burgdorf noch weitere Spezialitäten: Wir haben in unserer Gegend das «eidgenössische Tennisspiel», das Hornussen. (Heiterkeit.) Wir besitzen eine spezielle Pferderasse, die Burgdorfer Pferde, die etwas grösser sind als die Freiburger. Und endlich haben wir die erste in Europa gebaute elektrische Vollbahn, die Burgdorf-Thun-Bahn. (Beifall.)

Vom SEV konnte ich mir eigentlich erst ein rechtes Bild machen, als ich heute vormittag Gelegenheit hatte, die Verhandlungen der Generalversammlung mit anzuhören und das Bulletin Nr. 19 zu studieren, das mir mit der Einladung zu Ihrer heutigen Tagung zukam. Es ist mir dabei zum Bewusstsein gekommen, wie gut und weit Ihre Organisation ausgebaut ist. Bisher habe ich eigentlich nur gewusst, dass SEV ein Zeichen ist, das die Voraussetzung bildet dafür, dass irgendein elektrischer Apparat wirklich vollwertig ist. Mir geht es nämlich wie den meisten Leuten: ich habe Angst vor dem Blitz und dem Donner. Wenn ich elektrische Drähte sehe oder einen elektrischen Apparat berühren muss, «han-i gäng e chli Angst». Wenn ich aber das Zeichen des SEV darauf sehe, bin ich beruhigt. (Große Heiterkeit.)

Und nun der VSE: Der VSE ist für mich, als Präsident der Finanzkommission von Burgdorf, von spezieller Bedeutung. Ich glaube, Sie wissen schon warum. Wir in unserm Städtchen mit seinen rund 10 000 Einwohnern haben jährlich rund zwei Millionen Franken Ausgaben; eine Million ungefähr bringen die Steuerzahler auf, und 200 000 Franken liefert das Elektrizitätswerk, bzw. die Elektrizitätsversorgung. Dazu brauche ich vor Ihnen als vor Fachleuten keinen grossen Kommentar zu geben, sondern nur zu sagen, dass wir auf diesem Ertrag aus dem Elektrizitätswerk unbedingt angewiesen sind. Ich glaube, was ich hier von einem Städtchen sage, das gilt auch für grössere, stolzere Städte mit 50 000 und mehr Einwohnern. Ich habe auch zu den Leuten gehört, die vor etwa zwanzig Jahren der Meinung waren, die Elektrifizierung der schweizerischen Bahnen sei zu stark

³⁾ Die Wiedergabe muss hier Schriftdeutsch erfolgen.

forciert und zu einer Zeit durchgeführt worden, als alle Materialien teuer waren. Ich muss bekennen, wie viele andere, erst jetzt, im Krieg, bei der schlechten Kohlenversorgung, ist mir zum Bewusstsein gekommen, wie unser Bahnverkehr dastünde ohne den damaligen intensiven Ausbau unserer Elektrizitätswirtschaft. Wir wollen hoffen, dass der heutige trockene Herbst, der schliesslich auch jemandem zugute kommt, nämlich dem Neuenburger, dem Waadtländer und dem Walliser Wein, nicht zu katastrophale Auswirkungen für die Elektrizitätswirtschaft haben werde. Eines ist sicher: wir Gemeindeverwaltungen sind nach wie vor sehr stark auf die Rendite unserer kommunalen Elektrizitätswerke angewiesen, und ich möchte nur den Wunsch aussprechen, dass die grossen Brüder unserer kleinen Werke der Situation immer gebührend Rechnung tragen und im Abschluss der Energielieferungsverträge mit unsren städtischen Werken nicht allzu scharf vorgehen. (Kräftiger Beifall.)

Ich will nicht länger werden und lediglich dem zweiten, dem dritten und schliesslich auch dem vierten Teil Ihrer Jahrestagung noch guten Erfolg wünschen! Ich nehme an, ja ich vermisse stark, der eine oder andere von Ihnen werde als alter «Burdlefer Techniker» alten vertrauten Gassen nachspischen, diese oder jene «Beiz» wieder einmal aufsuchen und schöne, alte Erinnerungen auffrischen.

In diesem Sinne möchte ich unsere Grüsse übermittelt haben.» (Anhaltender Beifall.)

Dann sprach Herr Präsident R. A. Schmidt vom VSE: «Monsieur le Président, Messieurs,

Je ne pensais pas prendre la parole ici, mais après le discours si aimable qu'a prononcé M. Schiesser, président de l'ASE, j'aime autant directement m'adresser à lui-même.

Je dois tout d'abord le féliciter bien sincèrement, au nom de l'UCS, de sa nomination à la distinction de membre d'honneur de l'ASE. Ensuite, j'ai à lui exprimer tous mes regrets et ceux de l'UCS de le voir quitter la présidence de l'ASE, et enfin à le remercier pour tout ce qu'il a fait pour l'UCS pendant son temps de présidence à l'ASE. Mieux que n'importe qui j'ai été placé pour apprécier la compréhension qu'il a toujours eue pour le travail de notre Union. Dans toutes les questions que je lui ai proposées, il a toujours vu juste, et toujours il a été de ceux qui nous ont soutenus.

Dans les différentes réunions que nous avons eues pour établir la nouvelle convention entre l'UCS et l'ASE, il a fait preuve d'idées excessivement larges. Il a parfaitement reconnu que l'activité de l'UCS demandait un secrétariat un peu plus libre qu'il ne l'avait été jusqu'à présent, car il avait des tâches à remplir, tâches qui s'affirment de plus en plus.

M. Schiesser a constaté lui-même que nos deux associations devaient être sur le même plan. C'est lui-même qui a proposé que la présidence de la commission d'administration soit assumée à tour de rôle par les présidents de l'UCS et de l'ASE. Dans toutes les questions où nous avons voulu nous affirmer, il nous a toujours soutenus. Je le remercie donc en votre nom pour tout ce qu'il a fait et je souhaite vivement que nous l'ayons encore souvent près de nous à l'UCS et à l'ASE qui sont inséparables.

Pour être complet, je dirai même que lorsque nous avons mis sur pied la nouvelle convention, il n'était pas question de nous séparer, au contraire, nous voulions que les deux associations puissent travailler librement mais qu'elles soient reliées entre elles aussi étroitement que possible. Et c'est ce que nous avons trouvé dans la formule que nous vous avons soumise: deux associations indépendantes, mais unies intimement, et c'est mon désir — je suis sûr d'exprimer par là aussi le désir de l'UCS — que nous marchions la main dans la main avec l'ASE.

C'est dans ces sentiments que je lève mon verre au président de l'ASE. Qu'il vive!» (Starker Beifall.)

Schliesslich begrüsste uns Herr Ingenieur W. Dietrich, Direktor des Technikums Burgdorf, im Namen dieser Schule:

«Sehr geehrter Herr Präsident, sehr verehrte Herren!

Vorerst möchte ich im Namen des Kantonalen Technikums für die herzliche Einladung zu Ihrer heutigen Tagung bestens danken. Es ist mir ein grosses Vergnügen gewesen, heute mit Ihnen zusammenzukommen, namentlich deshalb, weil enge Beziehungen zwischen den Mitgliedern der beiden

Verbände und dem Kantonalen Technikum Burgdorf bestehen. Die Fahne, die heute auf dem Dache des Technikumsgebäudes flattert, haben wir zu ihren Ehren aufgezogen, um Ihnen damit auch auf diese Weise die Grüsse des Instituts zu überbringen. (Beifall.)

Wir haben von jeher der Ausbildung der Maschinen- und Elektrotechniker grosse Sorgfalt zugewendet. Es ist das besondere Verdienst meines Tischnachbars, Herrn Dr. E. Blattner (starker Beifall), dass das Technikum Burgdorf in der Heranbildung von Fachleuten Ihrer Disziplin bisher so schöne Erfolge aufzuweisen hat. Gross ist die Zahl der Absolventen unseres Instituts, die heute in der Maschinen- und in der Elektrizitätsindustrie leitende Stellungen einnehmen. Wir alle sind bestrebt, den guten Ruf des Technikums Burgdorf auch in Zukunft zu pflegen und zu erhalten.

Im Sommer des nächsten Jahres werden es fünfzig Jahre her sein, dass das Technikum Burgdorf seine Pforten aufgetan hat. Wir werden dieses Ereignis in einer bescheidenen Feier würdigen, und ich möchte schon heute die Gelegenheit benützen, um die Mitglieder des SEV und des VSE, speziell die ehemaligen «Burdlefer», zu dem bevorstehenden Jubiläumsfest herzlich einzuladen. (Beifall.)

Zum Schluss entbiete ich den beiden Vereinen auch für die Zukunft ein erspriessliches Arbeiten zum Wohle unserer gesamten Volkswirtschaft.» (Starker Beifall.)

Physisch und psychisch gestärkt traten die Vertreter der Mitglieder des VSE am Nachmittag zur

49. Generalversammlung des VSE

zusammen, wieder im Gemeindesaal. Herr Präsident R. A. Schmidt gab einleitend einen Ueberblick über die Entwicklung und den Stand der Elektrizitätsversorgung im abgelaufenen Jahr und streifte dabei die gegenwärtig prekäre Lage, die bedingt ist durch die niederschlagsarme Witterung der letzten Monate, namentlich aber durch die gewaltige Steigerung des Bedarfs an Elektrizität, denn die Elektrizitätswerke mussten in der Industrie, aber auch in Gewerbe und Haushalt den Ausfall an Brennstoffen weitgehend ausgleichen.

Dann erledigte der Vorsitzende rasch und flott die Regularia.

Die Versammlung musste Kenntnis nehmen vom Rücktritt der Herren Direktoren Stiefel, Dr. Joye und Dr. Elser, die alle schon während drei Amtsdauern, Herr Dr. Elser noch ein Jahr mehr, im Vorstand wirkten. Der Vorsitzende dankte den scheidenden Herren mit warmen Worten und die Versammlung durch herzlichen Applaus. Neu in den Vorstand gewählt wurden die Herren F. Kähr, Direktor der Centralschweizerischen Kraftwerke, Dr. J. Brugger, Direktor des Aargauischen Elektrizitätswerkes, und J. Pronier, Direktor des Elektrizitätswerkes Genf. Herr A. Moll, Delegierter des Verwaltungsrates der Aare-Tessin A.-G. für Elektrizität, wurde für eine neue Amtsdauer als Vorstandsmitglied bestätigt.

Die Annahme des Vertragswerkes SEV-VSE erfolgte nach Erläuterung durch den Präsidenten einstimmig, ebenso die der angepassten Statuten.

Im übrigen verweisen wir auf das folgende Protokoll.

Zum Schluss folgte der

Vortrag von Herrn Dr. Strickler,

der das mit Spannung erwartete Kraftwerksbauprogramm der Arbeitsbeschaffungskommission des SEV und VSE⁴⁾ begründete und erläuterte. Der interessante Vortrag wurde hier bereits veröffentlicht⁵⁾.

Exkursion ins Oberhasli.

Nach Wahl übernachtete man in Burgdorf, Bern oder Thun, um am andern Tag bei kaltem Wind und Schneegestöber die grossartigen Bauten am Kraftwerk Innertkirchen der Kraftwerke Oberhasli A.-G. zu besichtigen. Eine Beschreibung der Bauten werden wir später geben. Hier beschränken wir uns darauf, der Unternehmung und ihren leitenden Herren, die uns so freundlich empfingen, uns auf die Baustellen führten und nicht müde wurden, die vielen Fragen zu beantworten, herzlich zu danken. Sie alle haben ja ihren Sonntag geopfert, aber sie haben auch feststellen können, dass sie dankbare Besucher hatten, von denen jeder viel mit sich heimnahm. Speziell die Herren, die nach dem

⁴⁾ Bulletin SEV 1941, Nr. 22, S. 581.

⁵⁾ Bulletin SEV 1941, Nr. 23, S. 612.

Kraftwerksbauprogramm des SEV und VSE in den nächsten Jahren vielleicht selbst werden bauend wirken dürfen, machen Sperberaugen, spitzten die Ohren und diskutierten fachmännisch. Und die Herren des Oberhasliwerkes gaben bereitwillig über alles Bescheid, ja der Elektroingenieur wusste über das Bautechnische fast ebensogut zu referieren wie der Bauingenieur über das Elektrotechnische...

Herr Direktor Dr. h. c. Käch begrüsste uns in einer Bauhütte und erläuterte an Hand von übersichtlichen Plänen die Anlage in ihrer Gesamtheit, während Herr Oberingenieur Aemmer den uns besonders interessierenden elektrotechnischen Teil des Werkes mit dessen vielen Spezialitäten erklärte. Dann fuhr man in Gruppen hinauf zum gewaltigen Wasserschloss und in das im Fels ausgesprengte, womöglich noch imposantere Maschinenhaus. Und schliesslich wurde die Freiluftanlage besichtigt, wo vor allem die seit der Inbetriebsetzung der ersten Stufe gemachten Fortschritte im Transformatorenbau beachtet wurden.

Die Herren Direktor Lorenz und Generalsekretär Kleiner, der die Freude hatte, einen ganz prominenten Gast, Herrn G. A. Trube, a. Generaldirektor der Westinghouse Mfg. Co., zu begrüssen, dankten der Kraftwerke Oberhasli A.-G., Herrn Direktor Dr. Käch, Herrn Oberingenieur Aemmer und den übrigen Herren, die uns führten, herzlich für das Gebotene.

Br.

Association Suisse des Electriciens (ASE).

Procès-verbal

de la 56^e assemblée générale ordinaire de l'ASE,
le samedi 25 octobre 1941, à Berthoud.

Le Président de l'ASE, Monsieur *M. Schiesser*, Dr h. c., ouvre l'assemblée générale à 10 h 15, par l'allocution suivante.

Allocution :

Meine Damen und Herren!

Trotz dem ausnehmend kalten Oktobertag und der Ungunst der Zeit sind Sie sehr zahlreich zu unserer Tagung erschienen, ich danke Ihnen dafür. Ich möchte im besondern in unserer Mitte begrüssen die Herren Dr. *W. Aebi*, Ingenieur, Gemeinderat von Burgdorf; *Schneider*, Präsident des Elektrizitätswerkes der Gemeinde Burgdorf; *W. Dietrich*, Direktor des Kantonalen Technikums Burgdorf; *R. A. Schmidt*, Präsident des VSE; Dr. *C. Mutzner*, Direktor des eidg. Amtes für Wasserwirtschaft; *Fl. Lusser*, Direktor des eidg. Amtes für Elektrizitätswirtschaft; *F. Buchmüller*, Direktor des eidg. Amtes für Mass und Gewicht; *E. Trechsel*, Stellvertreter des Chefs der Telegraphen- und Telephonabteilung der PTT; *A. Härry*, Sekretär des Schweiz. Wasserwirtschaftsverbandes; *A. Burri*, Geschäftsleiter der Elektrowirtschaft, und *K. Jahn*, Technischer Sekretär des VSEI.

Vor allem möchte ich auch unsere Ehrenmitglieder herzlich begrüssen. Es ist für uns immer eine besondere Freude, diese Herren in unserer Mitte zu sehen. Es sind zu uns gekommen die Herren Direktor *E. Baumann*, Dr. *E. Bitterli*, Dr. *E. Blattner*, Direktor *E. Dubochet*, Dr. *K. P. Täuber* und Prof. Dr. *W. Wyssling*.

Wir führen unsere diesjährige Generalversammlung wieder in einfachstem Rahmen durch. Es sind zwar schon Stimmen laut geworden, der Rahmen sollte wieder etwas weiter werden, aber wir sind doch der Meinung, dass es nicht verantwortet werden könnte, in der heutigen Zeit über den bescheidenen Rahmen hinauszugehen. Das hat zugleich das Gute, dass wir abermals ein etwas weniger grosses Gemeindewesen besuchen konnten. Wir sind aus diesem Grunde nach Burgdorf gekommen, aber auch deswegen, weil diese Stadt besonders gute Zugverbindungen hat.

Neben den jährlich wiederkehrenden Geschäften, die wir heute zu erledigen haben, stehen zwei auf der Tagesordnung, die von grosser, zum Teil sogar von ausserordentlich grosser Tragweite sind. Dazu muss ich gleich hier, bevor ich weitere Ausführungen mache, einige Bemerkungen anbringen:

Sie haben unter Traktandum 13 und 14 die statutarischen Wahlen vorzunehmen und die Abstimmung über die geänderten Statuten des SEV sowie den neuen Vertrag zwischen SEV und VSE über die gemeinsame Geschäftsführung und die dazugehörigen Reglemente zu genehmigen. Ich muss Sie

bitten, um den Anforderungen der alten Statuten Rechnung zu tragen, die umlaufende Präsenzliste genau und sorgfältig auszufüllen; Sie haben anzugeben, ob Sie Einzelmitglied oder Kollektiv-(Firma-)Mitglied sind. Die Rubrik «Kollektivmitglied» ist nur dann auszufüllen, wenn das betreffende Mitglied seine Firma vertritt. Wir müssen die Präsenzliste möglichst rasch zurück haben, weil wir sie sofort verarbeiten müssen, um am Ende der Generalversammlung zu wissen, wieviel Stimmen anwesend sind.

Zur Vereinstätigkeit 1940 habe ich dem, was bereits in verschiedenen Malen im «Bulletin» veröffentlicht wurde, nicht mehr sehr viel beizufügen. Das Berichtsjahr stand ja ganz unter dem Einfluss des europäischen Krieges, der zweiten schweizerischen Mobilisation und den damit verbundenen Störungen und Aufregungen. Trotz aller Schwierigkeiten war es möglich, alle Aufgaben doch mehr oder weniger gut zu erfüllen, die dem SEV zu erfüllen aufgetragen wurden. Das war möglich dank der Arbeitsfreude der Herren, die im Sekretariat und an den verschiedenen Stellen während des Aktivdienstes auf dem Posten verblieben sind. Ich benütze die Gelegenheit, allen den Herren auch in Ihrem Namen den herzlichsten Dank auszusprechen. Diese Herren haben es ermöglicht, dass die Arbeiten bewältigt werden konnten. Unser Dank gilt nicht zuletzt unserm Generalsekretär, Herrn A. Kleiner, den Herren Oberingenieuren und dem Redaktor des «Bulletin». Ein besonderes Wort des Dankes gebührt in diesem Zusammenhang Herrn P. Nissen, der seit vielen, vielen Jahren mit unverwüstlichem Eifer und wohlfundierter Sachkenntnis sein Amt als Oberingenieur des Starkstrominspektors ausgeübt hat. Das Amt eines Starkstrominspektors war, ist und wird es immer bleiben, so recht ein Amt zwischen Hammer und Amboss. Um so höher müssen wir die Dienste, die Oberingenieur P. Nissen dem Verein und der Öffentlichkeit geleistet hat, bewerten. Es war mir deshalb ein Bedürfnis, bei dieser Gelegenheit Herrn Nissen noch einmal ein Wort des Dankes auch in Ihrem Namen öffentlich auszusprechen.

Gleichzeitig wollte ich auch Herrn Blank, den Nachfolger von Herrn Nissen, begrüssen; er liegt aber leider krank im Spital. Herr Blank wird mit seinen reichen Erfahrungen, seinen Berufskenntnissen auf den verschiedensten Gebieten und seinen Sprachkenntnissen, kurz wegen seiner starken Persönlichkeit, sein Amt sehr gut ausfüllen.

In den Kommissionen ist trotz all der Schwierigkeiten des vergangenen Jahres zum Teil sehr viel gearbeitet worden; es musste relativ viel geleistet werden, nicht zuletzt wegen der Anpassung an die kriegswirtschaftlichen Verhältnisse. Ich möchte daher bei dieser Gelegenheit auch den Mitgliedern dieser Kommissionen und ihren Vorsitzenden den herzlichen Dank aussprechen für die selbstlose Mühehaltung. Auch meinen Kollegen im Vorstand, sowohl in der Verwaltungskommission als auch im Verwaltungsausschuss danke ich herzlich für die konstruktive Mitarbeit und Unterstützung. Ich möchte diesen Dank auch gleichzeitig abstimmen für das bis jetzt verflossene Jahr 1941, das ganz besondere Anforderungen an alle gestellt hat. Dies gilt vor allen Dingen meinen Kollegen im Verwaltungsausschuss, die alle neben ihrer grossen Beanspruchung die Zeit und den Willen fanden, in etwa 15 Sitzungen das heutige Vertragswerk von Traktandum 14 aufzubauen.

Aus der Vereinstätigkeit möchte ich nur einen Punkt besonders herausgreifen: die Bildung der *Arbeitsbeschaffungskommission des SEV und VSE*. Ich habe Ihnen anlässlich der letzten Generalversammlung in Luzern eine ziemlich umfassende Orientierung über den Antrag unseres Vorstandsmitgliedes Prof. Dünner zur Inangriffnahme nötiger Studien für Arbeitsbeschaffung gegeben. Aus dieser Anregung von Prof. Dünner ist die gemeinsame Kommission des SEV und VSE für Arbeitsbeschaffung entstanden, bestehend aus 5 Mitgliedern, wovon 3 Werksvertreter und 2 Industrieveterreter sind. Diese Kommission hat unter dem Vorsitz von Herrn Prof. Dr. *Joye*, Direktor der Entreprises Electriques Fribourgeoises, in vielen Sitzungen die Arbeiten intensiv an die Hand genommen. Der erste Teil des Programms dieser Kommission ist bereits im Bulletin des SEV publiziert worden. Der zweite Teil des Programms, betitelt «Programm für den Bau neuer Kraftwerke in den nächsten 10 Jahren» wird in einer der nächsten Bulletin-Ausgaben erscheinen¹⁾.

¹⁾ Inzwischen im Bull. SEV 1941, Nr. 22, S. 581, erschienen.

Das Generalsekretariat hat mich noch speziell gebeten, Sie an der Generalversammlung auf das Buch «Elektrizität, technisches Zeitbild aus der Schweizerischen Landesausstellung 1939» aufmerksam zu machen, das im Verlag der «Elektro-wirtschaft» herausgekommen ist. Dieses «Landibuch» über unsern Pavillon «Elektrizität» ist nach Form, Inhalt und Ausstattung sehr gut geraten; es ist ohne Zweifel ein wertvolles Dokument und stellt eine schöne Erinnerung an die Landi dar. Ich möchte alle diejenigen, die das Buch noch nicht besitzen, ermuntern, es zu kaufen, Sie können es beim Sekretariat des SEV zu einem reduzierten Preis bekommen.

Wenn wir gerade an der Landesausstellung sind, so möchte ich Sie auch daran erinnern, dass immer noch gewisse Zahlungsrückstände da sind. Wir sind uns der mancherlei Schwierigkeiten der gegenwärtigen Verhältnisse wohl bewusst; aber wir müssen Sie doch dringend bitten, das Möglichste zu tun, damit auch die letzten Rückstände endlich verschwinden.

Wie jedes Jahr, so erachten wir es auch heute für eine Pflicht der Pietät, unserer im Laufe des Jahres verstorbenen Mitglieder zu gedenken. Wiederum ist eine beträchtliche Zahl von Kollegen aus diesem irdischen Leben geschieden. Viele von uns haben wiederum durch den Tod gute Freunde und liebe Bekannte verloren. Die vielen wertvollen Menschen bedeuten nicht nur für den SEV, sondern für das Land einen Verlust.

Es sind im Berichtsjahr 1940 von uns geschieden:
Haftner Albert, Obering. der A.-G. Brown Boveri & Cie., Baden;
Silbernagel Ad., konsultierender Ingenieur, Basel;
Strässle Rob., Spenglermeister, Mitglied der Kommission des SEV für Gebäudeblitzschutz von 1921—1938, Zürich;
Vontobel Albert, Betriebsleiter der Gemeindewerke Rüti (Zürich);
Bernasconi Santino, Betriebsleiter des EW Beckenried;
Guggenheim Sigmund, Gründer und Seniorchef der Telion A.-G., Zürich.
Niedermann Walter, Konstrukteur der Fa. Sprecher & Schuh A.-G., Aarau;
Roomborg-De la Roy Martin, Direktor der Glühlampenwerke A.-G., Aarau;
Gerwer Friedrich, Obering. der TP des SEV von 1907—1914, Kilchberg;
Eckinger-Suter Leopold, Ing., Dornach BL;
Baer Ernst, Ing., Vertreter der Fa. Escher Wyss A.-G., Rangarth (Britisch-Indien);
Schneider R., Prof. an der Techn. Hochschule, Darmstadt;
Zimmerli Fritz, alt techn. Beamter SBB, Zürich;
Huguenin Frédéric, Ing., La Sarraz, alt Direktor der Soc. Suisse de Clémateite S. A., Vallorbe;
Brown Sidney, Dr. sc. techn. h. c., Deleg. des Verwaltungsrates der A.-G. Brown Boveri & Cie., Baden;
Bruni Elvezio, Ing., Prokurator der Fa. Trüb, Täuber & Cie., früher Starkstrominspektor, Zürich;
Tüfer Alfred, a. kommerzieller Chef der CKW, Luzern;
Funk Hans, Ing., Baden, Betriebsleiter der Abteilung Maschinenfabrik der A.-G. Brown Boveri & Cie., Baden;
Demartin Albert, Technischer Inspektor der Generaldirektion der PTT, Bern;
Brüderlin W., Ing., früher Adjunkt des Obering. des Starkstrominspektorates, Zürich, Rüschlikon.

Unter den Verstorbenen musste ich leider auch unser Ehrenmitglied Dr. Sidney Brown aufführen. In den frühen Morgenstunden des Bundesfeiertages ist er nach ganz kurzen Krankenlager sanft entschlafen. Ein tragisches Geschick wollte es, dass er als letzter der vier Männer, welche die Firma Brown Boveri & Cie. hoch brachten, kurz vor der Feier des 50jährigen Bestehens des Unternehmens zum tiefen Leidwesen der Beteiligten von uns schied. Dr. Sidney Brown war ein begnadeter Konstrukteur, ausgestattet mit einem ausgeprägten Sinn für schöne Formen. Als oberster Leiter aller technischen Abteilungen hatte er hervorragenden Anteil an der Entwicklung der Firma Brown Boveri und damit auch einen grossen Anteil an der Entwicklung der Elektrizitätsindustrie unseres Landes. Er war nicht nur ein ausgezeichneter Ingenieur, er war in seiner Art ein Künstler, ein Sammler mit ausserordentlich hohem Kunstverständnis und einem feinen, kultivierten Geschmack. Er war ein

Mensch, der eine ganz seltene Wärme ausstrahlte und alle, mit denen er in Berührung kam, sofort in seinen Bann zog. Seine offene und selbstverständliche Art, sich zu geben, machte jede Aussprache mit ihm zu einer wahren Freude.

Wir wollen der Toten in Ehren gedenken, und ich bitte Sie, sich von Ihren Sitzen zu erheben.

Mesdames et Messieurs, nous allons passer à la partie administrative de cette assemblée générale. Vous avez tous eu connaissance de l'ordre du jour et des documents qui s'y rapportent; ils ont paru conformément aux statuts dans le Bulletin ASE No. 19, du 26 septembre. Aucune proposition ne nous a été faite par écrit. Si quelqu'un a une proposition à faire maintenant, l'assemblée pourra en discuter, mais elle ne prendra pas aujourd'hui de décision à son sujet. Les propositions du Comité ont également été publiées dans le Bulletin No. 19. Si personne ne s'y oppose, je ne ferai pas relire ces propositions à chaque point correspondant de l'ordre du jour. Etes-vous d'accord? — Je constate que l'assemblée accepte cette façon de procéder.

Nous avons l'habitude de liquider tous les points ordinaires de l'ordre du jour par votation à main levée. Je dois cependant vous demander, en raison du point 13°, Nominations statutaires, et surtout du très important point 14°, Approbation et mise en vigueur des nouveaux statuts de l'ASE, de la convention entre l'ASE et l'UCS, etc., si vous êtes également d'accord que ces points soient liquidés par votation à main levée. Je vous rappelle que la votation doit se faire au scrutin secret si au moins 10 membres présents le demandent pour les affaires générales (point 14° de l'ordre du jour) ou au moins 20 membres pour les nominations (point 13°).

Si l'assemblée désire que la votation se fasse au scrutin secret, il faudra se décider tout de suite, car la discussion des points 13° et 14° devrait alors venir en tête de l'ordre du jour, le dépouillement des voix des membres collectifs exigeant en effet beaucoup de temps.

Etes-vous d'accord de liquider les points 13° et 14° par votation à main levée? — Je constate que l'assemblée approuve à l'unanimité cette façon de procéder.

Pour les autres points de l'ordre du jour, nous procéderons comme d'habitude et les votations se feront à main levée.

L'assemblée approuve également à l'unanimité cette façon de procéder.

No. 1:

Nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés, sur proposition du Président, Messieurs Hauser (Carl Maier, Schaffhouse) et C. Savoie (Forces Motrices Bernoises).

No. 2:

Procès-verbal de la 55^e assemblée générale du 26 octobre 1940, à Lucerne.

Le procès-verbal de la 55^e assemblée générale ordinaire du 26 octobre 1940, à Lucerne (voir Bulletin ASE 1940, No. 26, p. 608) est adopté sans discussion.

No. 3:

Approbation du rapport du Comité sur l'année 1940; approbation des comptes pour 1940 de l'ASE et des fonds de l'ASE; rapport des contrôleurs des comptes.

Le Président: Malgré les temps défavorables que nous traversons, le nombre des membres a augmenté d'une façon réjouissante. Je profite de l'occasion pour recommander à chacun d'entre vous de recruter toujours plus de membres. Une association est d'autant plus puissante qu'elle groupe un plus grand nombre de membres.

Les comptes de l'Association et des fonds se présentent fort bien et sont en très bon état. L'excédent des recettes dépasse fr. 10 000.—. Sur proposition du Comité, une somme

de fr. 9000.— devrait être consacrée à l'impression de l'ouvrage de jubilé sur l'évolution des usines électriques suisses, composé par M. le professeur Wyssling. Cet ouvrage est déjà à demi terminé.

Sans vouloir porter le moindre préjudice à cette proposition du Comité, j'aimerais cependant vous proposer de continuer à amortir l'immeuble de l'Association, jusqu'à ce que sa valeur ait été ramenée à celle du terrain; on pourrait ensuite ouvrir un compte de renouvellement.

En raison du surcroît de travail de Messieurs les contrôleurs des comptes, leur rapport a été quelque peu retardé et n'a paru que dans le No. 20 du Bulletin, le 10 octobre.

Décision: Ni les contrôleurs des comptes, ni aucun membre de l'assemblée n'ayant demandé la parole, l'assemblée décide à l'unanimité ce qui suit:

a) Le rapport du Comité sur l'exercice 1940 (p. 456)²⁾, les comptes de l'ASE pour l'année (p. 459) et le bilan au 31 décembre 1940 (p. 459), ainsi que les comptes du fonds Denzler et du fonds de la Commission d'études (p. 460) sont approuvés, en donnant décharge au Comité.

b) L'excédent des recettes de l'Association, soit fr. 10 073.52, est utilisé comme suit: fr. 9000.— pour les frais d'impression de l'ouvrage de jubilé composé par M. le professeur Wyssling: «L'évolution des usines électriques suisses et de leur appareillage au cours des cinquante premières années de leur existence», et fr. 1073.52 portés à compte nouveau.

No. 4:

Institutions de contrôle de l'ASE:

Approbation du rapport sur l'année 1940; compte 1940; rapport des contrôleurs des comptes.

Le Président: Comme vous avez pu le constater dans le rapport imprimé, l'activité des Institutions de contrôle est restée très satisfaisante, malgré les difficultés actuelles. Les dépenses ont été fortement réduites, en raison de l'absence de certains employés, appelés au service militaire. Les recettes ne sont néanmoins que très peu inférieures au budget. Cela prouve que les employés restés sur la brèche ont bravement travaillé. Cette année-ci et les années à venir, cette situation ne sera peut-être pas aussi réjouissante. Les Institutions de contrôle sont en effet sensibles à la crise, mais il n'y a pas lieu d'être trop anxieux. Le Comité vous propose d'approuver le rapport et les comptes.

J'aimerais demander à Messieurs les contrôleurs des comptes s'ils ont encore quelque remarque à faire au sujet des comptes des Institutions de contrôle, dont les montants sont fort importants. — Ce n'est pas le cas.

Décision: L'assemblée décide à l'unanimité ce qui suit:

a) Le rapport des Institutions de contrôle de l'ASE pour l'année 1940 (p. 460), ainsi que le compte pour 1940 et le bilan au 31 décembre 1940 (p. 466/467), présentés par la Commission d'administration, sont approuvés en donnant décharge à celle-ci.

b) L'excédent des recettes pour 1940 de fr. 3430.19 est porté à compte nouveau.

No. 5:

Fixation des cotisations des membres de l'ASE pour 1942; article 6 des statuts.

Le Président: Malgré la hausse générale des prix, le Comité vous propose de maintenir pour l'année 1942 les mêmes cotisations que précédemment. Le Comité a reçu à plusieurs reprises des propositions visant à une augmentation des cotisations des membres de l'ASE. Après mûres réflexions, il a cependant décidé de repousser ces propositions. Les comptes de l'exercice écoulé, comme ceux des années précédentes, ont montré que nous avons eu raison. Cependant, si l'ASE doit remplir ses tâches malgré la hausse des prix, vous devez naturellement compter sur une certaine

²⁾ L'indication des pages entre parenthèses se rapporte au Bulletin 1941, No. 19.

augmentation des cotisations ces prochaines années. Je suppose que vous serez alors prêts à accorder à l'Association les sommes indispensables. Le Comité s'efforce de retarder le plus longtemps possible toute augmentation des prestations des membres et montre ainsi qu'il gère avec beaucoup de parcimonie les finances de l'Association.

L'assemblée renonce à la lecture de l'échelle des cotisations des membres et aucune remarque n'est faite au sujet de la proposition du Comité.

Décision: L'assemblée décide à l'unanimité que les cotisations pour l'année 1942 seront les mêmes qu'en 1941 et fixées comme suit, conformément à l'article 6 des statuts:

	fr.	fr.
I. membres individuels	18.—
II. membres étudiants	10.—
III. membres collectifs avec un capital		
de 0 à 50 000.—	30.—
50 001.— à 200 000.—	45.—
200 001.— à 500 000.—	70.—
500 001.— à 1 000 000.—	100.—
1 000 001.— à 2 500 000.—	140.—
2 500 001.— à 6 000 000.—	200.—
6 000 001.— à 12 000 000.—	300.—
de plus de 12 000 000.—	400.—

No. 6 et 7:

Budgets de l'ASE et des Institutions de contrôle pour 1942.

Le Président: Ces budgets tiennent compte des conditions à venir. Nous nous en tirerons en tout cas avec les cotisations qui viennent d'être fixées. Les divers postes ne diffèrent que très légèrement de ceux des budgets pour 1941.

Décision: L'assemblée décide à l'unanimité ce qui suit:

Le budget de l'ASE pour 1942 (p. 459) est adopté sur proposition du Comité, ainsi que celui des Institutions de contrôle pour 1942 (p. 466) sur proposition de la Commission d'administration.

No. 8 et 9:

Rapport 1940, compte 1940 et budget 1942 du Secrétariat général de l'ASE et de l'UICS, approuvés par la Commission d'administration.

Le Président: Je n'ai aucune remarque à faire au sujet du rapport. Par contre, je vous dois quelques explications au sujet du compte. Comme vous avez pu le constater, l'excédent des recettes dépasse fr. 44 000.—. Ce solde actif provient du fait que les recettes ont sensiblement dépassé les prévisions budgétaires, en raison d'une forte vente d'imprimés et de travaux spéciaux que l'Association a pu facturer. Aux dépenses, la réduction atteint près de fr. 30 000.—, du fait de l'absence d'employés appelés au service militaire. Il est probable que ces conditions se modifieront sensiblement durant l'exercice en cours et ces prochaines années. Le Comité vous propose par conséquent de ne pas rembourser cet excédent aux deux Associations, comme cela serait normal, mais d'en reporter la moitié au compte 1942 et l'autre moitié au compte 1941.

Le Secrétariat général m'a prié de vous signaler qu'il reste encore un assez grand nombre d'exemplaires du numéro de jubilé du Bulletin ASE paru à l'occasion de l'Exposition Nationale Suisse de 1939. Ce volumineux numéro traite de l'électrotechnique actuelle et du développement futur de cette branche. Le Secrétariat général aimerait liquider peu à peu ces numéros; vous pourrez les obtenir à un prix réduit.

J'aurais encore une prière à vous adresser: Envoyez-nous pour le Bulletin autant d'articles pratiques que possible. Jusqu'ici, cet appel n'a pas eu grand succès, mais je le renouvelle tout de même. Ce n'est que par des contacts per-

sonnels et grâce aux instances de la rédaction que nous pouvons obtenir de vous des articles!

Décision: L'assemblée décide à l'unanimité ce qui suit:

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du Secrétariat général de l'ASE et de l'UCS pour l'année 1940 (p. 472 et 476), approuvés par la Commission d'administration.

Elle prend également connaissance du budget du Secrétariat général de l'ASE et de l'UCS pour 1942 (p. 476), approuvé par la Commission d'administration.

Le Président attire ensuite l'attention de l'assemblée sur le fait que la désignation de «Secrétariat général» sera supprimée si la nouvelle convention est adoptée; le Secrétariat général sera alors remplacé par l'«Administration commune». Rien n'est modifié au point de vue légal, car il s'agit uniquement d'une modification de désignation.

No. 10:

Comité Electrotechnique Suisse (CES).

a) Rapport du CES pour 1940;

b) Exceptions aux Règles suisses pour les machines électriques (y compris les transformateurs) (RSE) mises en vigueur le 6 mai 1941 par le Comité.

Les divers Comités Techniques ont fourni du très bon travail, qui concernait surtout l'adaptation aux nouvelles conditions motivées par la guerre.

Le Comité a pris sur soi de mettre en vigueur les Exceptions aux Règles suisses pour les machines électriques. L'assemblée générale doit maintenant sanctionner ce que le Comité a fait. Les temps actuels obligent parfois à agir rapidement et à fond. Je vous prie de vous exprimer librement si vous estimez que le Comité a mal fait. J'aimerais également vous prier d'autoriser le Comité à procéder de la même façon à l'avenir dans des cas semblables.

L'assemblée prend note sans discussion des remarques du Président, qui en conclut que le Comité pourra agir à nouveau de son propre chef dans des cas de ce genre, tant que les conditions de guerre dureront, et qu'il demandera ensuite l'approbation de l'instance supérieure de l'Association.

Décision: L'assemblée décide à l'unanimité ce qui suit:

a) L'assemblée générale prend connaissance du rapport du CES sur l'année 1940 (p. 468).

b) L'assemblée générale prend connaissance de la mise en vigueur par le Comité, le 6 mai 1941, des Exceptions aux Règles suisses pour les machines électriques (y compris les transformateurs) (RSE), pour la durée de la pénurie des matières premières, publiées dans le Bulletin ASE 1941, No. 3, p. 55.

No. 11:

Compte et rapport de la Commission de corrosion pour 1940 et budget pour 1941.

Le Président: La nouvelle organisation, dont j'avais parlé lors de la dernière assemblée générale de Lucerne, est intervenue entre temps. Elle semble avoir donné de bons résultats. Pour l'ASE, la question des mises à la terre est particulièrement importante; cette question est traitée en collaboration par la Commission de corrosion et par la nouvelle Commission pour les questions de mise à la terre.

Décision: L'assemblée décide à l'unanimité ce qui suit:

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et des comptes de la Commission de corrosion pour l'année 1940 et du budget pour 1941 (p. 478).

No. 12:

Compte et rapport du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) pour l'exercice 1940 et budget pour 1941.

Décision: L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du Comité Suisse de l'Eclairage pour l'année 1940 et du budget pour 1941 (p. 476).

No. 13:

Nominations statutaires.

- Nomination de 4 membres du Comité (le mandat de trois ans de MM. Schiesser, Zaruski et Kunz est expiré; M. Pronier désire se démettre de ses fonctions avant l'expiration de son mandat).
- Nomination du président et du vice-président.
- Nomination de 2 contrôleurs des comptes et de leurs suppléants.

a) Nomination de 4 membres du Comité.

Le Président: Le mandat de trois ans de MM. V. Kunz, A. Zaruski et de moi-même est expiré. Monsieur Kunz, administrateur de l'Appareillage Gardy à Genève, ne fait partie du Comité que depuis six ans; il accepterait une réélection.

Monsieur Zaruski fait partie du Comité depuis 1913. En 1933, il fut président de l'ASE et vice-président depuis 1934. Il est depuis de nombreuses années délégué du Comité auprès de l'Inspectorat des installations à courant fort. Monsieur Zaruski s'est toujours entièrement consacré à l'ASE; il s'est mis à notre disposition lorsque Monsieur Chuard a dû nous quitter avant l'expiration de son mandat. Il a rendu d'inappreciables services à notre Association, non seulement dans les fonctions que je viens d'énumérer, mais aussi en sa qualité de président de la Commission pour les installations intérieures, de membre de la Commission des normes, etc. Il a vraiment servi au maximum l'ASE, sans tenir compte de ses propres intérêts, ni même souvent de ses intérêts financiers.

Lors de sa dernière réélection, Monsieur Zaruski avait déjà déclaré que ce serait son dernier mandat au sein du Comité. Nous espérons vivement qu'il collaborera longtemps encore aux diverses commissions. L'ASE a d'ailleurs reconnu ses grands mérites et l'a nommé membre honoraire de notre Association. Puisque sa décision est irréversible, je prie l'assemblée d'applaudir vivement Monsieur Zaruski, pour le remercier et lui prouver notre attachement. (Applaudissement prolongé.)

A. Zaruski: Messieurs, je vous remercie.

Le Président: Quant à moi, vous vous rappelez que lors de ma dernière réélection j'avais exprimé le désir et l'intention de ne rester qu'une année au sein du Comité. Vu les circonstances, j'ai dû renoncer à me démettre de ma charge avant l'expiration de mon mandat. Mais, actuellement, je suis si surchargé de travail que je ne peux vraiment plus collaborer au Comité. Il ne m'est plus du tout possible de demeurer président de l'ASE. Je vous prie donc de prendre connaissance de ma démission du Comité.

Monsieur J. Pronier fait partie du Comité depuis 1933, date à laquelle il succéda à M. A. Filliol. En qualité de représentant des services de l'électricité des villes de Suisse romande, il a fait preuve de beaucoup d'initiative au sein du Comité. En outre, en sa qualité de délégué auprès de la Station d'étalonnage, il a participé très activement au développement interne et externe des Institutions de contrôle. Nous avons toujours apprécié ses avis réfléchis et concrets.

Monsieur Pronier aurait pu attendre encore une année avant de se démettre de ses fonctions, puisque le nouveau règlement prévoit qu'un membre peut faire partie du Comité durant trois périodes de trois ans au maximum. Il s'est trouvé cependant que le mandat de M. le professeur P. Joye au sein du Comité de l'UCS était expiré et que l'UCS avait exprimé le désir que M. Pronier entre dans le Comité de l'UCS. Quoique nous regrettons beaucoup de perdre ainsi M. Pronier, nous ne pouvons que nous féliciter de ce désir, car nous savons que notre collègue défendra également nos intérêts au sein de l'UCS. Dans ces conditions, nous sommes obligés de chercher une autre personnalité pour remplacer M. Pronier.

J'aimerais remercier très sincèrement, en mon nom et en celui de l'ASE, Monsieur Pronier de tout ce qu'il a fait pour l'ASE pendant les longues années de sa collaboration.

Après un examen approfondi de la situation, le Comité a été amené à vous soumettre les propositions suivantes, que je vais vous justifier en quelques mots:

1^o Réélection de Monsieur *V. Kunz*.

2^o Nomination de Monsieur le professeur *P. Joye*, Directeur des Entreprises Fribourgeoises, Fribourg, en remplacement de Monsieur *A. Zaruski*. Je n'ai pas besoin de vous présenter Monsieur le professeur *Joye*, qui est éminent dans de nombreux domaines de l'électrotechnique, qui dirige une très importante entreprise électrique de la Suisse romande et qui a introduit de nouvelles industries dans son canton. Avec Monsieur *Joye*, vous aurez au sein de votre Comité un membre clairvoyant, parfaitement au courant des conditions scientifiques, techniques et économiques de l'industrie électrique.

3^o Nomination de Monsieur *Théodore Boveri*, Directeur de la *S. A. Brown, Boveri & Cie*, Baden, qui prendra ma place. Je n'ai pas non plus besoin de vous présenter Monsieur *Boveri*, qui occupe une position prépondérante dans l'une des plus grandes fabriques d'appareils électriques de Suisse. C'est une personnalité énergique et très au courant de son métier; c'est également un homme de science et un habile mathématicien.

A ce propos, j'aimerais insister sur le fait que la proposition de nommer Monsieur *Th. Boveri* au sein du Comité ne vient nullement de moi. J'avais, au contraire, bien spécifié à mes collègues que mon entreprise ne tenait pas à avoir constamment un de ses représentants dans le Comité de l'ASE. L'Association doit disposer tout à fait librement de la place que je laisse vacante. Je suis d'autant plus heureux que le Comité ait néanmoins proposé la nomination de Monsieur *Boveri*.

4^o Nomination de Monsieur *P. Meystre*, Chef du Service d'électricité de la Ville de Lausanne, en remplacement de *M. J. Pronier*. Monsieur *Meystre* vous est également bien connu. Il est membre de la Commission des normes, de la Commission pour les installations intérieures, du Comité Technique 20 du CES, de la sous-commission de l'éclairage des routes à grand trafic du Comité Suisse de l'Eclairage et président de la nouvelle Commission pour l'étude des questions de mise à la terre. D'autre part, Monsieur *Meystre* représentera à son tour les services de l'électricité des villes de Suisse romande au sein du Comité.

Avez-vous d'autres propositions à faire? — Je constate que cela n'est pas le cas. Conformément à la décision prise au début de cette assemblée, ces votations auront également lieu à main levée.

Décision: L'assemblée élit à l'unanimité membres du Comité pour 1942 à 1944 Messieurs

V. Kunz, Genève,
P. Joye, Fribourg,
Th. Boveri, Baden,
P. Meystre, Lausanne.

Le Président: Messieurs, je vous prie de saluer tout particulièrement les nouveaux membres du Comité de l'ASE. (Vifs applaudissements.)

Je vous remercie de bien vouloir accorder votre entière confiance à ces Messieurs. Je remercie sincèrement les nouveaux élus d'avoir accepté la peine et le travail qui les attendent et leur souhaite une cordiale bienvenue au sein du Comité.

b) Nomination du président et du vice-président.

Le Président: On a généralement exprimé le désir de nommer cette fois-ci **président** un représentant de la Suisse romande, qui *habite* dans cette partie de notre pays. Ce devrait être autant que possible un directeur responsable d'une entreprise électrique, un homme de science et quelqu'un qui soit en relation avec l'industrie. C'était peut-être beaucoup demander à la fois, aussi le Comité est-il particulièrement heureux de pouvoir précisément vous proposer,

à l'unanimité et avec enthousiasme, une personnalité qui répond à tous ces desiderata. J'ai nommé Monsieur le professeur *P. Joye*. (Applaudissements.)

Je vous remercie d'applaudir spontanément notre candidat. Monsieur le professeur *Joye* est un éminent représentant de l'économie électrique. Il a de très nombreuses relations et est capable de nous représenter partout avec succès. Nous le remercions d'avoir bien voulu, après mûres réflexions, se déclarer prêt à accepter une nomination. — L'assemblée est-elle d'accord avec cette proposition? — Je constate que l'assemblée est d'accord à l'unanimité.

Monsieur le professeur *P. Joye* est donc nommé **Président de l'ASE**. (Applaudissements.)

Je le salue très cordialement comme membre et président du Comité et je le remercie de bien vouloir nous assurer de ses services.

Monsieur *P. Joye*: Mesdames et Messieurs, je vous remercie du grand honneur que vous me faites en me nommant président de votre Association. Je m'efforcerai de maintenir la réputation de l'ASE et je travaillerai à sa prospérité. (Applaudissements.)

Le Président: Le Comité vous propose de nommer **vice-président** Monsieur le professeur *E. Dünner*, que vous connaissez bien. Monsieur *Dünner* est membre du Comité depuis plusieurs années. Il est le promoteur de la Commission créée par l'ASE et l'UICS pour la recherche d'occasions de travail, et président du Comité Technique 2 du CES. Le Comité serait heureux que vous approuviez également cette nomination. Il va de soi que vous pouvez faire d'autres propositions.

Aucune contre-proposition n'ayant été faite, Monsieur le professeur *E. Dünner* est nommé à l'unanimité vice-président de l'ASE.

Le Président: Je salue notre nouveau vice-président, Monsieur *Dünner*. (Applaudissements.)

Voilà donc le Comité complété d'heureuse façon pour ces trois prochaines années. Je suis certain que ces Messieurs sauront guider parfaitement les destinées de notre Association.

c) Nomination de 2 contrôleurs des comptes et de leurs suppléants.

Les deux contrôleurs actuels et l'un des suppléants actuels, *M. A. Roth* (Aarau), sont disposés à accepter une réélection, tandis que le second suppléant, *M. P. Meystre* (Lausanne) doit se démettre de sa fonction à la fin de 1941, puisqu'il a été nommé membre du Comité.

Le Comité vous propose, pour 1942, de confirmer dans leurs fonctions de contrôleurs des comptes *MM. A. Margot* (Lausanne) et *H. Leuch* (St-Gall) et de désigner comme nouveau suppléant *M. P. Payot*, Directeur technique de la Société Romande d'Électricité, Clarens, à la place de *M. P. Meystre*. — Aucune contre-proposition n'ayant été faite, ces Messieurs et Monsieur *A. Roth* sont donc nommés dans leurs fonctions. Je les remercie du service qu'ils rendent à notre Association.

No. 14:

Approbation et mise en vigueur au 1^{er} janvier 1942
a) des nouveaux statuts de l'ASE;

b) de la convention entre l'ASE et l'UICS concernant leur administration commune;

c) du règlement d'organisation de l'administration commune;

d) du règlement d'organisation des Institutions de contrôle.

Le Président: Ce point de l'ordre du jour n'est pas moins important que le précédent. Il doit régler les relations entre l'ASE et l'UICS pendant les dix prochaines années.

Afin que vous compreniez mieux les propositions qui font l'objet de ce point de l'ordre du jour, je vais vous donner quelques explications. Je commencerai par le point *No. 14 b, Convention entre l'ASE et l'UICS concernant leur administration commune*, qui conduit aux autres propositions du point 14.

La fondation plus ou moins définitive de l'UICS remonte à 1895 et la collaboration avec l'ASE date de cette même époque. Depuis 1913, les deux Associations possèdent un organisme commun, le Secrétariat général. En 1918 fut constituée la Commission d'administration chargée de l'administration commune du Secrétariat général et des Institutions de contrôle, ce qui donna lieu à l'établissement de la convention entre l'ASE et l'UICS en 1918 et 1924. C'est cette convention qu'il s'agit de remplacer et qui fait l'objet du point 14 b.

Si l'on examine attentivement cette ancienne convention et tous les règlements qui s'y rapportent, on constate qu'il ne fut certainement pas très facile de trouver à cette époque une solution idéale et qu'il avait fallu inévitablement accepter certains compromis, dont les conséquences préjudiciables se sont fait sentir jusqu'à ce jour.

Je me garderai bien de critiquer ce que nos prédecesseurs ont fait. Nous devons au contraire les remercier de s'être sans cesse efforcés de maintenir une étroite collaboration entre les deux Associations, même en ayant recours à certains compromis.

Cependant, depuis que je préside l'ASE et la Commission d'administration de l'ASE et de l'UICS, j'ai eu de plus en plus la très nette impression qu'il était indispensable de régler une fois pour toutes ces relations. J'ai donc considéré comme mon devoir de rester en fonction jusqu'à ce que cette affaire soit au point, et c'est la raison pour laquelle j'ai accepté de demeurer encore deux ans à la présidence.

La convention de 1918 et 1924 instituait un Secrétaire général commun, mais sans délimiter exactement ses attributions. Ainsi, le Secrétaire général ne faisait pas expressément partie du Comité de l'UICS, où il n'était que toléré, ce qui ne lui permettait pas une initiative suffisante. En vertu de la convention de 1918 et 1924, les responsabilités du Comité de l'ASE vis-à-vis de l'ASE en ce qui concerne la surveillance des Institutions de contrôle (Inspectorat, Station d'essai des matériaux et Station d'étalonnage) étaient confiées à la Commission d'administration et au Comité de direction, mais en outre des délégués spéciaux sans pouvoirs, nommés par le Comité de l'ASE, étaient chargés de procéder à un contrôle séparé. Il n'y avait donc pas de direction unique.

Malgré la meilleure volonté, ce système compliqué ne permettait pas d'obtenir un rendement optimum sans frottements, indécisions et complications de tous genres. Monsieur le président Schmidt et moi, nous avons discuté depuis fort longtemps de la chose. Vers la fin de 1940, une solution a été préparée après maintes discussions au sein du Comité de direction.

Depuis 1918, les deux Associations sont devenues d'importantes organisations, dont les intérêts sont parfois très divergents. Au cours des premiers entretiens du Comité de direction consacrés à la mise au point d'une nouvelle convention, nous avons en outre constaté que les organisations actuelles ne laissaient pas une initiative suffisante aux deux Associations, pour pouvoir se consacrer à des tâches de plus en plus impérieuses. Le Comité de direction s'est donc vu dans l'obligation de trouver une solution qui laisse aux deux Associations une entière liberté, leur permettant de développer complètement leurs propres initiatives. En outre, le Secrétariat général commun devait être véritablement un organisme commun à direction unique. Tous les membres du Comité de direction savaient pertinemment que la collaboration des deux Associations représente une puissance indiscutable et nécessaire et que cette cohésion doit donc être maintenue dans tous les cas.

Au début de cette année, le Comité de direction a mis au net, en 15 séances, les nouveaux documents qui font l'objet des points 14 b, c et d, en contact étroit avec les Comités de l'ASE et de l'UICS, ainsi qu'avec la Commission d'administration.

Le Comité de direction a mis tout en œuvre pour trouver cette fois-ci une solution exempte de tout compromis.

La solution que le Comité de direction a élaborée est en principe fort simple. Elle fut mise au net et adoptée par les Comités de l'ASE et de l'UICS et par la Commission d'administration de l'ASE et de l'UICS. C'est cette solution que le Comité de l'ASE vous recommande d'adopter à votre

tour et qui fait l'objet du point 14 b de l'ordre du jour. Les deux Associations posséderont chacune leur propre secrétariat et seront complètement indépendantes. Elles pourront s'organiser comme elle l'entendent et couvrir leurs frais à leur convenance. Dorénavant, l'entièr responsabilité incombera aux Comités des Associations et à leurs secrétariats respectifs.

L'article 2 de la convention délimite exactement le domaine d'activité de chacune des deux Associations. L'ASE s'occupera essentiellement des questions techniques et scientifiques, ainsi que des prescriptions, tandis que l'UICS s'occupera des problèmes d'ordre économique et social.

Nos deux Associations, qui travailleront à l'avenir indépendamment l'une de l'autre, ont cependant des affaires en commun, dont elles s'occupent à titre accessoire et en collaboration. Il s'agit, d'une part, des Institutions de contrôle et, d'autre part, de l'administration commune des deux Associations groupant la chancellerie, la caisse et la comptabilité. La Commission d'administration et, en particulier, le Comité de direction sont les instances supérieures de cette administration commune. L'administrateur commun est un délégué à traitement fixe. Tandis que, jusqu'ici, plusieurs délégués et le Comité de direction se partageaient ce travail, il n'y aura dorénavant qu'une seule personne, à savoir le délégué de la commission d'administration, qui sera responsable devant le Comité de direction et la Commission d'administration. Ce délégué appartient avec voix délibérative à ces institutions. Il est responsable de tous les travaux communs des deux Associations, mais uniquement de ces travaux-là. Le Secrétariat général de l'ASE et de l'UICS est donc complètement supprimé. Il ne reste que l'administration commune pour tous les travaux administratifs des Associations et un délégué chargé de diriger cette administration commune et les Institutions de contrôle.

Je répète que l'initiative du développement des Associations sera dorénavant confiée à leurs Comités respectifs et aux Secrétariats institués par ces Comités, tandis que pour les Institutions de contrôle cette initiative sera confiée aux ingénieurs en chef et surtout au délégué et au Comité de direction.

Sans vouloir empêcher sur les prérogatives du Comité de l'ASE, je puis déjà vous dire que le Secrétaire de l'ASE est prévu en la personne de Monsieur *Bäninger* et que le délégué chargé de l'administration commune est prévu en la personne de Monsieur *Kleiner*.

Pour marquer l'égalité absolue des deux Associations, la nouvelle convention spécifie que la présidence de la Commission d'administration sera, alternativement et pour la durée d'une année, confiée respectivement au président de l'ASE et à celui de l'UICS.

Tous ceux qui ont collaboré à l'établissement de cette nouvelle convention sont certaines d'avoir institué une base solide pour la collaboration future des deux Associations. Le Comité vous recommande donc d'approuver le point 14 b de l'ordre du jour.

No. 14 c:

Règlement d'organisation de l'administration commune.

No. 14 d:

Règlement d'organisation des Institutions de contrôle.

Je n'ai pas de remarques spéciales à faire au sujet des points 14 c et d qui concernent respectivement le règlement d'organisation de l'administration commune et celui des Institutions de contrôle. Tout ce qui est essentiel et fondamental se trouve dans la convention (point 14 b); les règlements d'organisation comportent surtout des dispositions d'exécution. Ces règlements ont été entièrement refaits et ne renferment maintenant plus de répétitions provenant d'autres documents, tels que statuts, convention ou autres règlements.

No. 14 a:

Nouveaux statuts de l'ASE.

J'ai encore quelques remarques à faire au sujet du point 14 a, Approbation et mise en vigueur des nouveaux statuts. Ces statuts ont été adaptés aux nouvelles conditions et quelques dispositions surannées en raison de l'importance actuelle de l'Association ont été modifiées. Ces statuts sont en outre rédigés de telle sorte que la direction des Institutions de

contrôle puisse être automatiquement réintégrée dans l'organisation de l'ASE, au cas où la convention entre l'ASE et l'UCS serait annulée.

Je dois vous mentionner brièvement les modifications essentielles.

L'article 2 stipule d'une façon claire et nette les moyens d'action pour atteindre le but que se propose l'Association. A l'article 9, le nombre des voix des membres qui peuvent exiger le scrutin secret a été porté de 10 à 60. C'est à peu près le cinquième du nombre des membres qui participent aux assemblées générales ces dernières années. L'article 13 prévoit que les assemblées de discussion peuvent être dirigées non seulement par le président de l'ASE, mais également par un autre membre du Comité ou par un membre compétent de l'Association. L'article 14 stipule que le mandat d'un membre du Comité ne peut pas être renouvelé plus de deux fois, c'est-à-dire que la durée totale du mandat ne peut excéder 9 ans. Cette limitation a été introduite afin que le plus grande nombre possible de membres puissent participer quelque temps à l'administration. C'est seulement lorsqu'un membre est président qu'il peut faire partie du Comité pendant cinq périodes, dont neuf ans en qualité de président. Une nouvelle disposition stipule que le Comité peut désigner un bureau composé de deux ou trois membres du Comité, pour préparer ses travaux. L'article 18 mentionne expressément le délégué à traitement fixe et l'article 19 le Secrétariat. En vertu de l'article 23, une modification des statuts pourra à l'avenir être introduite de la même façon que les autres affaires. Cette modification pourra avoir lieu par votation à main levée ou au scrutin secret, sans qu'il soit nécessaire de tenir compte du nombre total des voix des membres de l'ASE.

J'ai essayé de vous donner rapidement un aperçu des principes essentiels de la nouvelle convention et des principales modifications des statuts. Je suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je dois attirer votre attention sur le fait que les anciens statuts renferment une disposition qui ne nous laisse pas toute latitude de prendre une décision au sujet des nouveaux statuts. L'article 21 des anciens statuts prescrit en effet que les statuts ne peuvent être modifiés que si au moins le tiers des voix de tous les sociétaires est représenté. Cette disposition avait sa raison d'être, tant que l'Association ne groupait qu'un petit nombre de membres. Actuellement, cette exigence est presque irréalisable; elle dépasse d'ailleurs ce qui se fait dans les sociétés anonymes les plus sévèrement conduites. Dans les nouveaux statuts, cette disposition surannée a donc été supprimée.

La votation d'aujourd'hui doit néanmoins se faire conformément aux anciens statuts et, par conséquent, à cet article 21. Je vous propose de décider tout de même la modification des statuts, même si la liste des présences n'indique pas le nombre de voix nécessaire. Cette façon de procéder pourra évidemment être contestée. Nous pouvons alors considérer, dans six mois, que cette votation a légalement abouti, si l'examen précis de la situation juridique montre que ce procédé est correct. Si des protestations sont formulées ou s'il est prouvé que ce procédé est juridiquement inadmissible, il faudra alors avoir recours à un scrutin par correspondance.

Le Président ayant demandé si quelqu'un a des remarques à faire sur l'ensemble du point 14 de l'ordre du jour et si l'assemblée est d'accord de liquider ensemble les quatre parties du point 14, personne ne demande la parole.

La votation à main levée au sujet de ce point de l'ordre du jour a déjà été décidée par l'assemblée au début de la séance.

Décision: L'assemblée décide à l'unanimité d'approuver et de mettre en vigueur au 1^{er} janvier 1942

- a) les nouveaux statuts de l'ASE (p. 489),
- b) la convention entre l'ASE et l'UCS concernant leur administration commune (p. 495),
- c) le règlement d'organisation de l'administration commune (p. 497),
- d) le règlement d'organisation des Institutions de contrôle (p. 498).

Le Président: Je vous remercie de cette décision. Par votre approbation unanime, vous avez exprimé votre volonté que les choses soient organisées comme nous vous l'avons proposé.

Il se pourrait que l'assemblée ne soit légalement pas autorisée à prendre cette décision — le nombre des membres présents n'a pas encore été établi. Je vous prie néanmoins de considérer cette décision comme un fait accompli. Nous n'aurons recours au procédé que je vous ai indiqué, que si cela était vraiment nécessaire.

Espérons que les nouveaux statuts de l'ASE et la nouvelle convention donneront les résultats qu'en attendent leurs promoteurs. Nous savons tous parfaitement qu'une organisation ne peut que fournir une base générale et que son succès ou son échec ne dépend que des personnalités responsables. J'adresse donc à celles-ci un pressant appel, pour qu'elles ne songent qu'aux choses importantes et constructives, et qu'elles évitent tout ce qui est mesquinerie et étroitesse d'esprit. L'efficience ne se développe pas à coups de règlements, mais uniquement par la volonté tenace de fournir un travail intelligent et créateur.

No. 15:

Choix du lieu de la prochaine assemblée générale.

Le Président: L'assemblée accepte-t-elle de charger le Comité d'organiser la prochaine assemblée générale, en commun accord avec le Comité de l'UCS?

Je constate que vous acceptez sans discussion.

No. 16:

Divers: Propositions des membres.

Le Président: Aucune proposition par écrit ne nous est parvenue dans les délais statutaires. En revanche, le Comité a reçu aujourd'hui une requête concernant la formation d'une nouvelle commission. Il n'est cependant pas nécessaire d'en discuter dans cette assemblée, car cette requête rentre dans la compétence du Comité, qui la discutera lui-même.

Le Vice-président A. Zaruski:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs!

Le Comité m'a chargé de vous faire les propositions suivantes, conformément à l'article 4 des statuts:

Monsieur Schiesser ayant déclaré vouloir se démettre de sa fonction de président de l'ASE, qu'il occupe avec distinction depuis 1934, c'est-à-dire depuis 8 ans, et son successeur ayant déjà été désigné, nous ne voudrions pas clore la partie administrative de cette assemblée sans exprimer nos très sincères remerciements à Monsieur Schiesser pour les multiples et précieux services qu'il a rendus à notre Association. Pendant ses huit années de présidence, l'Association a vécu une période brillante et a gagné en importance et en prestige dans tout le pays. Malgré d'absorbantes occupations, Monsieur Schiesser n'a jamais craint de prendre à sa charge la majeure partie des travaux pour lesquels sa collaboration était précieuse en raison de ses connaissances étendues et de sa grande expérience. C'est ainsi que nous lui sommes redevables pour une bonne part de l'organisation et de la conduite des assemblées de discussion qui eurent un si grand succès. C'est lui qui a mis en œuvre et rédigé les nouveaux statuts, la convention et les règlements que vous venez d'adopter. Il a pris une part prépondérante à toutes les affaires importantes. Grâce à sa compétence et à sa préparation personnelle, il a toujours dirigé d'une façon remarquable l'Association, le Comité et les commissions.

Le Président sortant de charge a donc bien mérité de l'Association et de l'électrotechnique suisse. Pour cette raison, j'aimerais vous demander d'élire par acclamations

Monsieur M. Schiesser, D^r h. c.,
membre honoraire de l'ASE.

(L'assemblée se lève tout entière et applaudit longuement le Président.)

Messieurs, je vous remercie de vos applaudissements, qui prouvent combien vous avez estimé la présidence de Monsieur Schiesser.

Monsieur Schiesser! Je vous souhaite la bienvenue parmi les membres honoraires de l'ASE. J'espère de tout cœur que vous continuerez, en cette qualité, à agir pour le bien de notre Association.

Lors de la fête du cinquantenaire de la S. A. Brown, Boveri & Cie, tous ceux qui travaillent dans l'industrie des machines ou sont en rapport avec celle-ci ont certainement participé plus ou moins à cette fête. On a parlé partout du merveilleux développement de cette entreprise et de son importance pour notre pays. L'ASE n'est pas restée en arrière. Elle a remis à la jubilaire le vitrail aux armes de l'ASE.

Le Comité aimerait faire mieux encore et honorer les principaux collaborateurs de cette entreprise. Il nous propose donc unanimement d'élire

Monsieur J. Kübler, ingénieur en chef,
membre honoraire de l'ASE.

Monsieur Kübler dirige depuis près de 40 ans le département des transformateurs de la S. A. Brown, Boveri & Cie. Tous ceux qui le connaissent savent qu'il a acquis de grands mérites dans le développement de l'électrotechnique suisse, bien que ses travaux courants ne lui aient guère permis de se mettre en évidence. Il a pris une part prépondérante au développement de la construction des transformateurs en Suisse et à l'étranger.

Je me permets donc de vous prier d'élire également par acclamations membre honoraire Monsieur J. Kübler, qui prend cette année une retraite bien méritée (Longs applaudissements.)

Messieurs, je vous remercie.

Monsieur Kübler, à vous qui êtes notre plus jeune membre honoraire, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour l'avenir et nous vous souhaitons de pouvoir vous consacrer maintenant en toute tranquillité à votre science, de même qu'à l'ASE.

Le Président: Cher Monsieur Zaruski, Mesdames et Messieurs! Je vous remercie du très grand honneur que vous me faites. A vrai dire, je suis surpris de me voir honoré de la sorte, car la qualité de membre honoraire ne s'acquiert d'habitude pas aussi vite. Un industriel français disait un jour: «On se croit toujours jeune et l'on ne s'aperçoit que l'on vieillit que lorsque l'on nous honore». J'avais l'espérance de rester jeune pendant quelque temps encore, aussi ne m'attendais-je pas à ce qui vient de m'arriver.

Il est vrai que j'ai dû consacrer énormément de mon temps libre à l'ASE durant ces 8 dernières années. Mais je n'ai pas eu seulement beaucoup de travail, j'ai eu aussi l'occasion d'apprendre quantité de choses et de faire de précieuses connaissances. J'ai surtout pu nouer beaucoup de solides amitiés. D'une façon générale, cette période de présidence m'a procuré bien souvent de grandes joies. En somme, j'ai plus reçu que je n'ai donné.

J'accepte cette nomination de membre honoraire en toute modestie et je vous en remercie sincèrement. Je serai toujours à la disposition de l'ASE lorsque l'on aura besoin de moi, car je suis vraiment intimement lié à notre Association. (Très vifs applaudissements.)

Monsieur J. Kübler: Messieurs! Je suis extrêmement surpris de l'honneur qui vient de m'échoir. Je ne le méritais guère et il me semble que c'est trop d'honneur. Ce que j'ai fait ou tenté de faire, je ne l'ai pu que grâce à la bonne volonté de mes supérieurs et à l'active collaboration de mes collègues. J'accepte donc cet honneur, parce qu'il concerne également mes collègues et mes collaborateurs. C'est dans cet esprit que je vous remercie du grand honneur que vous me faites.

Le Secrétaire général renseigne l'assemblée sur l'organisation de l'excursion à Innertkirchen, puis le Président constate que la partie administrative est liquidée et déclare close l'assemblée générale proprement dite. Il remercie le représentant du Conseil communal de Berthoud, Monsieur Aebi, qui a bien voulu mettre à notre disposition cette salle agré-

mentée d'une belle décoration florale. Il s'excuse d'avoir omis, dans son allocution du début, de saluer les représentants de la presse, ce qu'il s'empresse de faire.

Les scrutateurs ayant établi entre temps le nombre des voix de l'assemblée, le Président fait la communication suivante:

L'ASE groupe aujourd'hui 3673 voix de membres. 897 voix sont représentées à cette assemblée, alors qu'il en aurait fallu 1225 pour répondre à la disposition de l'article 21 des anciens statuts. Cela prouve combien cette disposition est devenue actuellement surannée. Si aucune contestation n'est élevée, dans les 6 mois, au sujet des décisions de l'assemblée générale, ces décisions auront force légale. Par contre, si la procédure appliquée aujourd'hui devait être contestée, il faudrait alors procéder à un vote par correspondance.

(Remarque des secrétaires: Afin que tout se passe correctement, le Comité a décidé depuis lors de procéder au vote par correspondance, en vertu de l'article 10 des anciens statuts, voir Bulletin ASE 1941, No. 23, p. 643. Le résultat de cette votation est indiqué à la page 808 du présent numéro. 1467 voix ont voté oui, 10 ont voté non. Le quorum étant de 1225 voix, les exigences stipulées aux articles 10 et 21 des anciens statuts sont donc satisfaites, de sorte que les nouveaux statuts entreront légalement en vigueur le 1^{er} janvier 1942.)

No. 17:

Conférence de M. le professeur P. Joye

«Remarques sur le programme général de l'ASE et de l'UCS pour la création d'occasions de travail». (Voir Bulletin ASE 1941, No. 23, p. 609.)

Le Président: Je remercie vivement Monsieur le professeur Joye de sa conférence très documentée. Monsieur Joye a parfaitement exposé le programme général. Comme il l'a dit, la Commission ne peut faire qu'une seule chose: prendre l'affaire en main et lui donner une bonne impulsion. Elle ne peut financer elle-même aucune entreprise. Elle a donc la mission parfois difficile de vaincre le frottement dû à l'inertie que l'on rencontre malheureusement dans tous les domaines. Nous pouvons être certains, à mon avis, que Monsieur le professeur Joye et ses collaborateurs sauront vaincre ce *frottement*. Nous devons nous préparer sérieusement en vue du chômage qui nous attend et il faut espérer que les instances responsables sont également prêtes à l'exécution des travaux.

Monsieur le professeur Joye a droit à un chaleureux merci pour la peine qu'il s'est donnée et la compétence avec laquelle il a mené à chef les études de la Commission.

Quelqu'un a-t-il un renseignement à demander?

Si ce n'est pas le cas, il ne me reste plus qu'à vous rappeler la conférence que Monsieur Strickler donnera cette après-midi, sur le programme de construction de nouvelles usines hydroélectriques. Les membres de l'ASE sont naturellement invités à assister à cette conférence, qui débutera probablement entre 16 h et 16 h 30, soit dit en passant et sans vouloir m'immiscer dans ce qui ne regarde que Monsieur le Président Schmidt. Je puis vous assurer que cette conférence promet d'être des plus intéressantes, car Monsieur Strickler est un spécialiste extrêmement précis et sensé.

Sur ce, je déclare close la 56^e assemblée générale ordinaire de l'ASE.

Clôture de l'assemblée à 12 h 30.

Baden/Zurich, le 15 décembre 1941.

Le Président:

(sig.) M. Schiesser.

Les Secrétaire:

(sig.) O. Hartmann.

(sig.) K. Benz.

Union des Centrales Suisses d'électricité (UCS).

Procès-verbal

de la 49^e assemblée générale ordinaire de l'UCS,
le samedi 25 octobre 1941, à Berthoud.

Le Président de l'UCS, Monsieur R. A. Schmidt, ouvre l'assemblée générale à 15 h 15, par l'allocution suivante.

Allocution.

«Messieurs,

Je déclare notre 49^e assemblée générale ouverte. Je vous souhaite à tous la bienvenue en vous remerciant d'être venus si nombreux à Berthoud malgré les temps difficiles que nous vivons. Vous êtes venus en grand nombre probablement à cause de notre ordre du jour qui comporte d'importantes questions, mais certainement aussi à cause de l'intérêt que présente la conférence du Dr Strickler, qui suivra notre assemblée.

J'ai l'honneur de saluer M. le Conseiller communal Dr Aebi, en le remerciant de l'hospitalité qu'il nous accorde dans sa charmante ville, et je salue également le représentant de l'EW Berthoud, M. Aeschlimann, ainsi que le directeur du Technicum, M. Dietrich.

Je salue tout particulièrement les représentants des autorités fédérales, M. F. Lusser, directeur de l'Office fédéral de l'économie électrique, et M. le Dr C. Mutzner, directeur du Service fédéral des Eaux.

Je salue cordialement nos amis de l'ASE, son président M. le Dr Schiesser et ses membres honoraires ici présents. Mon salut va aussi au représentant de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, M. Härry, ingénieur, à notre collègue M. Pfister, président de l'Electrodiffusion, et à M. Burri, son directeur, ainsi qu'à M. Jahn, représentant de l'USIE. Je salue aussi le vice-président de l'Energie-Konsumentenverband, M. le Dr Steiner. Enfin, je salue la presse qui a bien voulu se déranger pour venir ici; nous lui sommes très reconnaissants de toujours faire mieux comprendre au public le rôle de notre économie électrique.

Comme chaque année, j'ai le pénible devoir de rappeler ici la mémoire de ceux qui nous ont quittés depuis notre dernière assemblée générale, tous des hommes qui s'intéressaient fort à l'économie électrique et dont plusieurs étaient des habitués de nos assemblées générales. Je veux nommer:

M. Vontobel, Betriebsleiter der Gemeindewerke Rüti (Zch.),
M. Bernasconi, Betriebsleiter des Elektrizitätswerkes Beckenried,
M. Roomburg, Direktor der Glühlampenwerke A.-G. Aarau,
M. Gerwer, ingénieur en chef des Institutions de contrôle de l'ASE de 1907 à 1914,
M. Sidney Brown, Dr h. c., qui fut un des chefs de la maison Brown Boveri et qui était le dernier de ses fondateurs qui vivait encore. Vous connaissez tous le rôle éminent qu'a joué cet homme dans l'industrie électrique depuis de longues années.

Je vous rappelle également la mémoire de
M. Alfred Tüfer, chef commercial des CKW à Lucerne, enfin la mémoire de

M. Brüderlin, qui a été pendant de nombreuses années adjoint de l'ingénieur en chef de l'Inspecteur des installations à courant fort.

Tous ces hommes ont rendu de grands services à l'économie électrique suisse; nous aurons toujours une pensée émue et pleine de reconnaissance pour eux; je vous prie de vous lever en leur mémoire.»

Die Versammlung ehrt die Verstorbenen durch Erheben von den Sitzen. Der Vorsitzende dankt und fährt dann fort:

«Messieurs,

Vous avez tous pu lire dans le rapport publié dans le Bulletin, que l'année écoulée a été marquée par l'adaptation de nos activités aux circonstances qui nous commandent. Cette adaptation a dû se faire dans beaucoup de domaines et s'intensifier encore ces derniers temps, tout particulièrement en ce qui concerne les matières premières qui commencent à nous manquer. Vous avez été orientés il n'y a pas longtemps sur la situation à ce sujet; on vous a dit ce qui nous manque en fait de cuivre, caoutchouc, huile et autres matières en-

core. Ceci doit vous inciter tous à économiser les matières premières dont vous disposez; les économiser veut dire en consommer le moins possible, ne pas les employer mal à propos et les utiliser jusqu'au bout. Et c'est ainsi que j'en viens à dire qu'aujourd'hui plus que jamais, il ne faut utiliser que du matériel de qualité, parce que c'est dans ce matériel qui peut servir longtemps que la matière première est employée le plus rationnellement.

Du reste, vous savez comme moi, que dans les prescriptions en vigueur on a introduit des allégements afin que le matériel puisse être utilisé d'une façon plus complète qu'en temps normal.

Enfin, dans les centrales comme partout, il est recommandé de récupérer tout ce qui peut être récupéré, c'est autant de matériel retrouvé qui peut servir à nouveau.

Nous avons aussi dû nous adapter dans les centrales aux circonstances militaires et maintenir l'exploitation comme à l'ordinaire avec un personnel diminué par suite des appels au service. Récemment le régime des congés a été changé. Jusqu'ici nous avons toujours pu nous tirer d'affaire tout en faisant tous nos efforts pour répondre aux exigences militaires; j'espère que, dorénavant, cela pourra encore se faire dans la même mesure.

Puisque nous parlons «militaire», je vous dirai en passant que notre caisse de compensation pour les allocations militaires fonctionne tout à fait normalement et rend de bons services à chacun. Environ 130 entreprises qui groupent 5530 membres en font partie. Pendant le premier exercice, il a été payé des allocations pour plus d'un million de francs.

Dans le même ordre d'idées, je vous rappellerai que la Caisse de Pension des centrales, très bien présidée par notre collègue du comité, M. Lorenz, a changé ses statuts pour s'adapter également aux circonstances présentes, c'est-à-dire au taux actuel de l'argent. Je remercie toutes les centrales qui ont bien voulu accepter ces nouveaux statuts, elles ont fait preuve d'un bon sens qui sera récompensé.

Toutes nos commissions ont été très actives, surtout celle, par exemple, qui s'occupe des affaires du personnel. Elle a donné des directives au début de l'année en ce qui concerne les allocations à attribuer aux employés par suite du renchérissement de la vie. Elle est, en somme, constamment au travail et sous l'égide de son président, M. Bertschinger, elle étudie toute question à fond; elle vous donnera sous peu de nouvelles directives.

La Commission pour les tarifs d'énergie a établi son rapport sur les chauffe-eau. Elle a donné des directives en ce qui concerne les fournitures à faire au «militaire»; celles-ci ont été approuvées par les autorités.

Enfin, tout dernièrement, notre commission dite Commission des juristes a également eu un gros travail à fournir. Elle a dû s'occuper de la question de l'impôt sur le chiffre d'affaires et vous savez tous combien l'application de cet impôt est compliquée. Elle a établi des directives qui vous seront, j'espère, communiquées prochainement. Si elles ne sont pas déjà entre vos mains, c'est qu'elles sont encore à Berne où elles attendent leur approbation. Sitôt approuvées, elles seront transmises à toutes les centrales afin de les orienter sur la procédure à suivre dans ce domaine.

Je profite de ce que je parle des commissions pour remercier tous les membres qui en font partie et spécialement leurs présidents, du grand travail effectué. Nombreuses sont les questions qui ont été discutées; elles exigent une grande préparation et du dévouement; nous remercions tous ceux qui y consacrent leur temps. En même temps, je tiens aussi à remercier très sincèrement tous mes collègues du comité qui ont eu à fournir cette année beaucoup plus de travail qu'à l'ordinaire; tous ont droit à notre grande reconnaissance.

Notre Secrétariat lui-même a été très occupé aussi. Actuellement il doit traiter beaucoup de questions inconnues auparavant. C'est lui qui s'occupe de la répartition de la benzine, du cuivre et même des pneus. C'est aussi lui qui est en contact continual avec le Contrôle fédéral des prix. Ce dernier a formé — et je tiens à le dire pour ceux qui ne le sauraient pas — une commission consultative dans laquelle certains membres de notre comité sont très actifs. Je tiens à remercier ici le Secrétariat pour le gros travail qu'il

a fourni. Nous sommes d'autant plus obligé de lui être reconnaissants que son personnel est souvent réduit à cause du service militaire. Cela me fait penser que je dois encore excuser ici l'absence de notre secrétaire, M. Chuard, qui après avoir reçu un congé militaire pour notre assemblée générale vient d'être rappelé hier par télégramme.

Je vous prierai d'excuser également M. Moll, membre de notre comité, retenu chez lui par une indisposition qui vient de le saisir subitement; nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Le secrétariat est toujours à l'entière disposition de tous les membres de l'UCS et je vous conseille de bien vouloir recourir à lui et lui soumettre les affaires qui vous concernent.

Comme vous le savez, notre économie électrique a marqué pendant l'exercice écoulé un très grand développement; elle présente des chiffres records dans la production de l'énergie. L'hiver passé, l'utilisation de l'énergie a été de 100 %, et ce 100 % représente le 110 % des années normales; c'est dire que notre énergie d'hiver est entièrement employée. En été, cette utilisation a été de 92 %, ce qui est énorme, surtout si l'on tient compte que les samedis et dimanches il y a toujours un recul dans la consommation. L'augmentation de la consommation et de la production pendant ce dernier exercice a été de 15 % par rapport à l'exercice précédent.

Nous nous plairons à vous communiquer que nos autorités ont montré au cours de l'année écoulée beaucoup de compréhension à notre égard. A notre dernière assemblée générale, nous vous disions que nous n'étions pas satisfaits de l'organisation de guerre à l'endroit de notre économie électrique. Nos efforts pour améliorer cet état de choses ont été couronnés de succès. On nous a compris, et depuis le début de cette année nous avons une section «Electricité» qui fonctionne pour soi dans le cadre de l'Office fédéral de guerre pour l'industrie et le travail. A cette section a été attribuée une délégation consultative dans laquelle sont représentées les centrales, la science et les consommateurs. Cette délégation s'est réunie à plusieurs reprises et, tout spécialement ces derniers jours, elle a eu beaucoup de travail du fait des restrictions d'énergie qu'exige la situation actuelle. La délégation, sous la présidence de M. Lusser, a établi à ce sujet un projet qui a été soumis aux autorités. Nous espérons que, malgré quelques oppositions manifestées, il lui sera donné toute la considération voulue.

Il est indispensable de prévoir pour le moment des restrictions dans la consommation de l'énergie, restrictions à appliquer d'une façon générale. Dans certaines entreprises, les disponibilités sont peut-être encore suffisantes, mais ici, comme dans beaucoup de domaines et surtout dans ceux qui concernent l'industrie de guerre, il faut de la solidarité.

Les uns sont atteints par une plus grande consommation, d'autres sont touchés plus fortement dans la diminution de production du fait de la baisse des eaux. Ces restrictions, introduites déjà en certains endroits et qui vont être étendues à tout le pays sont provoquées par trois raisons principales:

1° Par *l'augmentation considérable de la consommation*. Vous savez que dans l'industrie et l'artisanat, dans les immeubles et les ménages, partout où cela était réalisable, le combustible a été remplacé par l'énergie électrique dont la consommation a donc beaucoup augmenté.

2° D'autre part, nous subissons une sécheresse anormale. Depuis deux mois nous n'avons plus de pluie et les cours d'eau se sont resserrés. En outre, l'été n'a pas été favorable aux accumulations; les apports d'eau n'ont pas été partout ceux qu'on pouvait attendre normalement.

3° Une autre raison enfin de ces restrictions, c'est le fait qu'il ne nous est pas possible de restreindre nos exportations aussi complètement que ce serait désiré. Vous savez que l'exportation d'énergie a toujours été considérée comme une réserve d'énergie qui deviendrait disponible si le besoin de cette énergie se faisait sentir chez nous. Actuellement, on ne peut cependant pas restreindre l'exportation là où l'énergie joue un rôle important dans les compensations. Dans les derniers traités de commerce qui ont été conclus, on a exigé que l'exportation d'énergie soit maintenue si, en compensation, nous voulions obtenir le combustible dont nous avons

besoin. En somme, l'exportation que nous faisons actuellement assure du charbon à notre pays. Nous n'avons pas pu utiliser ce volant et c'est aussi pourquoi actuellement nous sommes acculés à des restrictions.

J'espère que celles-ci seront bien comprises partout. Notre délégation fait tout son possible pour qu'elles soient introduites de la façon la plus judicieuse, mais il faut surtout montrer de la solidarité à ce propos.

L'année actuelle est une des plus mauvaises que nous avons à passer au sujet des disponibilités d'énergie. En effet, nous sommes dans une situation déficitaire au point de vue hydraulique. D'autre part, les nouvelles usines qui sont en construction ne sont pas encore achevées. L'année prochaine, nous serons mieux lotis puisque trois usines doivent se terminer:

à *Innertkirchen*, l'usine que nous aurons le plaisir de visiter demain — et à cette occasion je remercie les Kraftwerke Oberhasli de bien vouloir nous recevoir — sera mise en marche à la fin de 1942; à *Verbois*, près de Genève, l'usine, qui est en construction, doit s'achever également à la fin de l'année 1942, et à *Reckingen*, l'usine où un groupe marche depuis cet été, pourra fonctionner en plein également au cours de 1942.

Ces nouvelles usines apporteront un supplément d'énergie de 330 millions de kWh en hiver et 470 millions de kWh en été.

Dans les temps durs et difficiles, les valeurs réelles s'affirment toujours et, au point de vue de l'économie électrique, cela a aussi été le cas. Nous sommes serrés actuellement de tous les côtés pour les combustibles, on se lance partout sur l'énergie électrique qui, vous le savez, est employée dans de nombreux domaines où elle ne l'était pas auparavant.

Les temps anormaux apportent toujours des leçons. Lors de la dernière guerre de 1914—1918, l'expérience a été faite qu'il était indispensable d'électrifier nos chemins de fer, ce qui a été réalisé depuis. Vous vous représentez dans quelle situation nous serions aujourd'hui sans traction électrique. Mais on aurait dû aller plus loin et développer l'électrification dans tous les domaines où c'est économiquement faisable. Cela aurait automatiquement entraîné la construction de davantage d'usines.

Nous voulons espérer que la guerre actuelle ouvrira les yeux à tous et que le développement qu'a pris dernièrement la consommation de l'énergie ne sera pas passager, qu'il se maintiendra, qu'il s'amplifiera, et que partout où l'énergie électrique trouvera son application rationnelle, elle sera utilisée à l'avenir. C'est là justement une raison pour laquelle nous devons construire de nouvelles usines, question sur laquelle M. le Dr Strickler vous parlera un peu plus tard.

Dans les mauvais moments, on doit s'entraider. Nous avons tous fêté le 650^e anniversaire de la Confédération: il y a eu beaucoup de chants et de paroles, les fanfares ont retenti. Tout cela est bien, mais le vrai patriotisme se montre par l'action, par celle de la solidarité en particulier et non seulement par des paroles. Et je termine ce préambule en faisant le souhait qu'entre centrales l'on fasse preuve de toujours plus de solidarité. En matières premières comme en énergie électrique, il arrivera que les mieux fournis seront sollicités de donner à ceux qui n'ont pas assez. C'est en montrant beaucoup de solidarité, en nous aidant les uns les autres que nous servirons au mieux les besoins de notre cause et de notre pays.»

Le Président passe alors à l'ordre du jour.

No. 1:

Nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés MM. Frey (Davos) et Müller (Aarau).

No. 2:

Approbation du procès-verbal de la 48^e assemblée générale du 26 octobre 1940, à Lucerne.

Le procès-verbal de la 48^e assemblée générale ordinaire du 26 octobre 1940, à Lucerne (voir Bulletin ASE 1940, No. 26, p. 614) est approuvé sans discussion.

No. 3:

Approbation du rapport du Comité et de la Section des achats de l'UCS sur l'année 1940.

Le rapport du Comité (p. 484¹⁾) et celui de la Section des achats (p. 487) sur l'année 1940 sont *approuvés à l'unanimité*.

No. 4 et 5:

Comptes de l'UCS et de la Section des achats pour l'exercice 1940.**Rapport des contrôleurs des comptes.**

Le Président signale le montant de fr. 13 006.15 du compte de l'Union, qui a été affecté au compte «Réserve pour des buts spéciaux de l'UCS».

Le compte de la Section des achats présente un excédent des recettes de fr. 8236.09, dont fr. 5000.— doivent être versés au fonds de compensation et fr. 3236.09 reportés à compte nouveau.

Les contrôleurs n'ayant pas de remarques particulières à présenter oralement, l'assemblée *approuve à l'unanimité* les comptes de l'Union et de la Section des achats pour l'exercice 1940, en donnant décharge au Comité.

No. 6:

Fixation des cotisations des membres de l'UCS pour 1942; article 6 des statuts.

Les cotisations des membres pour l'année 1942 seront les mêmes qu'en 1941, c'est-à-dire pour les entreprises dont le capital est de

fr.	fr.	fr.
de 0.— à 50 000.—	30.—	
50 001.— à 200 000.—	60.—	
200 001.— à 500 000.—	120.—	
500 001.— à 1 000 000.—	200.—	
1 000 001.— à 2 500 000.—	300.—	
2 500 001.— à 6 000 000.—	500.—	
6 000 001.— à 12 000 000.—	800.—	
plus de 12 000 000.—	1300.—	

No. 7 et 8:

Budgets de l'UCS et de la Section des achats pour 1942.

Le budget de l'UCS pour l'année 1942 (p. 487) et celui de la Section des achats (p. 487) sont *approuvés à l'unanimité*.

No. 9 et 10:

Rapport 1940, compte 1940 et budget 1942 du Secrétariat général de l'ASE et de l'UCS, approuvés par la Commission d'administration.

L'assemblée générale prend connaissance des documents suivants:

- Rapport du Secrétariat général de l'ASE et de l'UCS sur l'exercice 1940 (p. 472);
- Compte de l'exercice 1940 du Secrétariat général (p. 476);
- Budget du Secrétariat général pour l'exercice 1942 (p. 476).

No. 11:

Rapport et compte du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) sur l'année 1940 et budget pour 1941.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du Comité Suisse de l'Eclairage sur l'année 1940, ainsi que du budget pour l'année 1941 (p. 476/478).

¹⁾ L'indication des pages entre parenthèses se rapporte au Bulletin 1941, No. 19.

No. 12:

Nominations statutaires.

- de 4 membres du Comité (le mandat de trois ans de MM. Joye, Moll et Stiefel est expiré, M. Elser a également annoncé sa démission);
- de 2 contrôleurs des comptes et de leurs suppléants.

Le Président signale que MM. Stiefel et Joye font partie du Comité depuis 9 années consécutives et désirent par conséquent se démettre de leurs mandats. De même, M. Elser qui avait déjà l'an passé 3 périodes de trois ans au sein du Comité et n'avait alors accepté une réélection qu'à la condition de pouvoir se retirer en tout temps, persiste cette fois-ci à se démettre de son mandat, car il est surchargé de travail. Nous sommes obligés de nous incliner. Le Président remercie vivement les membres sortants pour l'utile travail qu'ils ont fourni au sein du Comité et espère qu'ils resteront en rapport étroit avec le Comité dans les diverses commissions dont ils font partie. Il félicite Monsieur le professeur Joye de sa nomination à la présidence de l'ASE.

Monsieur Moll qui fait partie du Comité depuis 2 périodes de trois ans accepterait de conserver son mandat pour une nouvelle période. Le Président propose donc de réélire M. Moll et de remplacer les trois membres sortants.

Comme cela est indiqué au Bulletin ASE, le Comité propose de remplacer Monsieur Joye par Monsieur Pronier, Directeur du Service de l'Électricité de la Ville de Genève. Monsieur Pronier a fait partie durant plusieurs années du Comité de l'ASE; il est également délégué auprès des Institutions de contrôle. D'autre part, le Service de l'Électricité de la Ville de Genève serait ainsi représenté pour la première fois au sein du Comité de l'UCS.

En remplacement de Monsieur Stiefel, le Comité propose de nommer Monsieur Kähr, Directeur des Forces Motrices de la Suisse Centrale, Lucerne. Cette nomination aurait l'avantage que les intérêts des petites centrales seraient ainsi représentés dans le Comité, car Monsieur Kähr est en étroites relations avec les centrales de Schwyz et d'Altdorf.

Monsieur Elser devrait être remplacé par un juriste, Monsieur Brugger, Directeur des Forces Motrices Argoviennes, Aarau. Par les temps actuels, il est extrêmement important que l'un des membres du Comité de l'UCS soit un juriste. D'autre part, en nommant Monsieur Brugger, le groupe NOK auquel appartient Monsieur Elser, serait représenté à nouveau au sein du Comité.

L'assemblée adopte les propositions du Comité et *approuve à l'unanimité* la réélection de Monsieur Moll et la nomination de Messieurs Pronier, Kähr et Brugger.

En ce qui concerne le point 12 b, le Président signale que M. Corboz, Sion, s'est démis de ses fonctions de contrôleur des comptes. Le Comité propose de le remplacer par M. Mercanton, jusqu'ici suppléant, et de remplacer ce dernier par M. Bischoff comme suppléant. Les propositions du Comité sont donc les suivantes:

Contrôleurs des comptes:

M. A. Meyer, Vice-directeur de la NOK, Baden (inchangé);

M. L. Mercanton, Directeur de la Sté Romande, Clarens;

Suppléants:

M. T. Buess, Directeur de l'Elektra Baselland, Liestal (inchangé);

M. R. Bischoff, Directeur du Service de l'Électricité de Neuchâtel.

Ces quatre élections se font à l'unanimité.

No. 13:

Approbation et mise en vigueur au 1^{er} janvier 1942:

- des nouveaux statuts de l'UCS;
- de la convention entre l'ASE et l'UCS concernant leur administration commune;
- du règlement d'organisation de l'administration commune.

Le Président propose que ces trois parties du point 13 de l'ordre du jour soient traitées simultanément. L'ensemble de ces documents ayant été commenté, le matin, de façon approfondie par le Président de l'ASE, Monsieur Schiesser, le Président estime qu'il n'est pas nécessaire d'en reprendre tous les détails. Ils se bornera donc à mentionner les modifications essentielles par rapport aux anciens statuts.

Dorénavant, il n'y aura plus de Secrétariat général, mais bien un Secrétariat de l'ASE et un Secrétariat de l'UCS, qui travailleront indépendamment l'un de l'autre, sous la seule responsabilité des Secrétaires respectifs. Cela ne signifie nullement une séparation de l'ASE et de l'UCS. Bien au contraire, les deux Associations devront continuer à travailler la main dans la main.

Nous sommes certains que la nouvelle convention entre l'ASE et l'UCS concernant leur administration commune est une bonne solution. Elle a été discutée à fond dans de nombreuses séances. Les deux Associations travaillent de façon indépendante, mais elles sont liées par cette convention. La cohésion entre les deux Associations sera maintenue principalement par le Délégué de la Commission d'administration. Ce Délégué aura l'obligation de contrôler la marche des affaires des deux Associations et aura à participer aux séances de comité des deux Associations. Il aura ainsi une vue d'ensemble de la situation et pourra veiller à ce que les deux Associations travaillent en parfaite harmonie. En résumé, cette nouvelle organisation ne laisse place à aucun compromis, ni à des demi-mesures. C'est une solution absolument claire et nette.

En ce qui concerne l'UCS, il a fallu adapter les statuts à la nouvelle convention, mais les modifications ne sont pas très grandes.

La position de l'UCS sera dorénavant plus claire, car à la place du Secrétariat général et du Secrétariat chargé des questions économiques, il n'y aura plus qu'un seul Secrétariat de l'UCS. Le Secrétaire de l'UCS sera dorénavant responsable pour tout ce qui concerne l'UCS, tandis que jusqu'ici on ne savait souvent pas très bien si c'était le Secrétariat général ou le Secrétaire économique qui était compétent pour telle ou telle question. Les nouveaux statuts délimitent exactement les buts et les tâches de l'UCS. L'expression de «Secrétaire général» est remplacée partout par celle de «Secrétaire» et le texte a été adapté à la convention entre l'ASE et l'UCS. Le règlement d'organisation de l'administration commune a été établi d'après la nouvelle convention.

Le Président propose à l'assemblée générale d'approuver les nouveaux statuts de l'UCS, la convention entre l'ASE et l'UCS concernant leur administration commune et le règlement d'organisation de l'administration commune.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les nouveaux statuts, la convention entre l'ASE et l'UCS, le règlement d'organisation de l'Administration commune et le règlement d'organisation des Institutions de Contrôle.

No. 14:

Choix du lieu de la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale donne pleins pouvoirs au Comité d'organiser la prochaine assemblée générale, en commun accord avec le Comité de l'ASE.

No. 15:

Divers; Propositions des membres.

Le Comité n'a pas reçu de propositions par écrit.

Monsieur Gränicher, Chef d'exploitation de la Centrale de Schwanden, fait la déclaration suivante:

«Au nom des entreprises communales d'électricité groupées dans l'Association des Chefs d'exploitation de Suisse Orientale, j'ai la requête suivante à vous présenter:

«A l'avenir, la composition du Comité et des commissions doit tenir compte, dans une mesure appropriée, du rapport des voix des petites et moyennes entreprises électriques.»

Vous savez certainement que les petites et moyennes entreprises électriques groupent à peu près le 50 % des voix. Nous avons le sentiment que l'on tient trop peu compte de nous. Nous prions le Comité de rétablir à l'avenir l'équilibre indispensable.»

Le Président prend volontiers note de cette requête. Il fait toutefois remarquer que la nomination de Monsieur Kähr assure aussi une représentation équitable des petites et moyennes entreprises électriques au sein du Comité de l'UCs.

Monsieur Perrochet, Bâle, fait la déclaration suivante:
«Messieurs,

Permettez-moi de présenter un vœu. Nous sommes inondés de circulaires de toute nature. Pour mon compte personnel, je dois dire que si les questions techniques sont traitées à fond, les questions juridiques ne le sont pas. J'en donnerai pour preuve les dernières circulaires reçues notamment sur l'impôt du chiffre d'affaires. On nous renvoie en nous disant: «Nous vous renseignerons plus tard.» J'ai le sentiment que, puisque nous en sommes au remaniement de l'organisation, le secrétariat des centrales devrait s'adjointre un juriste. J'estime que c'est quelquefois au point de vue juridique que cela manque. Souvent une appréciation juridique venant du secrétariat rendrait de signalés services. Or, si nous voulons augmenter le personnel, ce ne sont pas des techniciens mais bien plutôt un juriste qu'il nous faudrait engager.»

Le Président prend également volontiers note de cette déclaration. Il remarque que la question de l'engagement d'un juriste au Secrétariat a souvent été discutée au sein du Comité. Ce dernier estime que seul un juriste de première force pourrait entrer en ligne de compte. Or, il n'y aurait pas assez de travail au Secrétariat de l'UCS pour un tel employé. D'autre part, il est préférable de confier l'étude d'importantes questions juridiques à un juriste éminent, capable d'exercer une plus grande influence auprès des instances compétentes qu'un juriste engagé à traitement fixe par l'Union. L'UCS possède d'ailleurs une Commission spéciale pour les questions juridiques, à laquelle nous pouvons avoir recours en l'occurrence.

En ce qui concerne l'impôt sur le chiffre d'affaires, la Commission pour les questions juridiques a établi des Recommandations qui ont été adressées à Berne pour approbation. Les autorités ne sont cependant pas encore unanimes quant à l'interprétation de cette loi nébuleuse et compliquée. Ce n'est pas la faute de l'UCS si les centrales n'ont pas encore reçu les Recommandations pour l'application de cette loi. Ce retard est uniquement imputable à Berne. Le Président recommande donc aux centrales de ne rien entreprendre pour le moment au sujet de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Malgré de réitérées demandes, le Secrétariat n'a pas encore reçu de renseignements au sujet des produits soumis à l'impôt sur chiffre d'affaires. Ainsi, l'huile de graissage n'est pas soumise à l'impôt, tandis que l'on n'est pas encore décidé à Berne si l'huile pour transformateurs doit être soumise ou non à l'impôt.

Il faut donc attendre que Berne nous retourne nos Recommandations avec ses remarques. L'UCS est en ordre vis-à-vis des autorités, car elle a annoncé toutes les centrales en qualité de grossistes. Dès que les autorités auront approuvé nos Recommandations ou pris une position à leur sujet, nous renseignerons immédiatement nos membres.

Personne ne demandant plus la parole, le Président déclare close la partie administrative de l'assemblée générale. Après un entr'acte de 10 minutes, il accorde la parole à Monsieur Strickler pour sa

Conférence:

«Le programme de construction de nouvelles usines hydroélectriques établi par la Commission de l'ASE et de l'UCS pour la recherche d'occasions de travail.»

(Voir Bulletin ASE 1941, No. 23, p. 612.)

Le Président remercie Monsieur Strickler pour sa conférence au nom de l'assemblée et ajoute que le conférencier est prêt à répondre aux questions que l'on pourrait lui poser. Personne n'ayant posé de question, le Président déclare l'assemblée close, à 17 h 30.

Lausanne/Zurich, le 21 décembre 1941.

Le Président:
(sig.) R. A. Schmidt.

Les Secrétaires:
(sig.) O. Hartmann.
(sig.) K. Benz.